

QUALITÉ

COMPÉTENCE

PRÉSENT POUR VOUS

Ordre des pharmaciens du Québec
RAPPORT ANNUEL 2008 - 2009

PROTECTION DU PUBLIC

TABLE DES MATIÈRES

Lettres officielles	4
Mission, vision et valeurs	5
Rapport du président	6
Rapport de la directrice générale et secrétaire	8
Composition du Conseil d'administration 2008-2009	10
Rapport du Conseil d'administration	12
Message des administrateurs nommés	15
Rapport du comité exécutif	16
Gouvernance et bilan social	18
Rapport des activités du bureau du syndic	21
Rapport du conseil de discipline	22
Rapport du comité de révision des plaintes et du conseil d'arbitrage des comptes	23
Rapport du comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments	24
Rapport de la Direction de l'admission et du perfectionnement	25
Admission à la pratique: quelques statistiques	26
Rapport des comités de l'admission à la pratique et de la formation des pharmaciens	30
Statistiques sur l'effectif professionnel	31
Statistiques sur les pharmacies de pratique privée	33
Rapport de la Direction des services professionnels	35
Rapport du comité d'inspection professionnelle	36
Autres comités touchant la protection du public	38
Comités facultatifs	39
Personnel de l'Ordre et comité de gestion	40
Rapport des vérificateurs	42
États financiers de l'Ordre des pharmaciens du Québec	43
Rapport annuel 2008 du FARPOPQ	55
États financiers du FARPOPQ	57

PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL

COORDINATION: JOSÉE LAPOINTE, CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS ET JULIE VILLENEUVE, ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS

RÉVISION LINGUISTIQUE: ROLANDE VADEBONCOEUR ■ CONCEPTION GRAPHIQUE: OLIVIER LASSER ET MARTINE MAKSUD

PHOTOS: PAUL DUCHARME ■ IMPRESSION: PRODUCTION JG

DÉPÔT LÉGAL: 2^e TRIMESTRE 2009 — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA ■ ISSN 0849-469X

Québec, juin 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre,
en votre qualité de président
de l'Assemblée nationale, le rapport
annuel de l'Ordre des pharmaciens
du Québec pour l'exercice terminé
le 31 mars 2009.

Recevez, Monsieur le Président,
l'expression de mes salutations
les plus distinguées.

KATHLEEN WEIL

Ministre de la Justice, procureure générale,
notaire générale et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles

Montréal, juin 2009

Madame Kathleen Weil
Ministre de la Justice, procureure
générale, notaire générale
et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre,
en votre qualité de ministre
responsable de l'application
des lois professionnelles, le rapport
annuel de l'Ordre des pharmaciens
du Québec pour l'exercice terminé
le 31 mars 2009.

Je vous prie de croire, Madame
la Ministre, à mes sentiments
les meilleurs.

CLAUDE GAGNON, pharmacien
Président

Montréal, juin 2009

Maître Jean Paul Dutriscac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre
des pharmaciens du Québec
pour l'exercice terminé
le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sincères
salutations.

CLAUDE GAGNON, pharmacien
Président

PROTECTION DU PUBLIC

MISSION, VISION ET VALEURS

Au cours du dernier exercice, la mission, la vision et les valeurs de l'Ordre ont été revues afin de mieux refléter la réalité de l'organisation, dans le contexte actuel de la société québécoise. La mission renouvelée de l'Ordre met l'accent sur les pratiques pharmaceutiques de qualité, en lien direct avec son mandat de protection du public. La vision de l'Ordre est de devenir la référence auprès de ses divers publics, et l'accent est mis sur la prestation de soins pharmaceutiques de qualité, ce qui favorise un usage approprié des médicaments. Finalement, les valeurs actuelles sont moins générales et reflètent plus concrètement la personnalité de l'Ordre.

LA MISSION

La mission de l'Ordre des pharmaciens du Québec est de veiller à la protection du public en encourageant les pratiques pharmaceutiques de qualité et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société.

LA VISION

Être l'organisme de référence auprès des membres, des professionnels de la santé, du gouvernement et du public pour la prestation de soins et de services pharmaceutiques de qualité au Québec favorisant un usage approprié des médicaments.

LES VALEURS

Action responsable ■ l'Ordre agit de façon raisonnable et tient compte des conséquences de ses actes.

Transparence ■ l'Ordre diffuse de l'information claire, compréhensible et adaptée à ses différents publics et à ses employés.

Intégrité ■ les actions de l'Ordre sont guidées par l'honnêteté et le respect de principes moraux rigoureux.

Respect ■ l'Ordre traite ses différents publics et employés avec égard.

Leadership ■ l'Ordre exerce de l'ascendant sur ses différents publics et employés.

LEADER SHIP RAPPORT DU PRÉSIDENT

Un exercice de planification stratégique se termine, trois années de nouvelles réalisations s'ouvrent devant nous.

NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE

Après plusieurs années de travaux, le nouveau *Code de déontologie des pharmaciens* est enfin entré en vigueur en juin 2008. Reflet de la pratique actuelle de la pharmacie, ce code a fait l'objet d'une tournée d'information qui s'est déplacée dans tout le Québec et à laquelle près de 500 pharmaciens ont pris part. Nul doute que le nouveau code marque un pan de l'histoire de l'Ordre. Le pharmacien a dorénavant des responsabilités plus grandes, mais il a tout en main pour exercer ses fonctions de la meilleure manière qui soit.

LOIS ET RÈGLEMENTS

En matière de réglementation, le *Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société* est également entré en vigueur au printemps dernier. Quoique certains articles du règlement soulèvent des difficultés d'application, il a été accueilli favorablement par les pharmaciens. Au cours

du prochain exercice, nous enverrons à l'Office des professions quelques changements mineurs afin de faire en sorte que soient aplanies certaines des difficultés rencontrées actuellement.

ADMISSION DES CANDIDATS ÉTRANGERS

Dans un autre ordre d'idées, le dossier de l'admission des candidats hors Québec a beaucoup évolué en 2008-2009, et j'en suis très heureux. L'Ordre signera l'entente de mobilité de la main-d'œuvre avec les autres provinces canadiennes au cours des prochaines semaines, ce qui donnera

la chance de circuler librement à travers le pays. Il s'agit là d'un important pas en avant en ce qui concerne la mobilité.

En octobre dernier, nous avons signé un engagement à conclure un arrangement en vue d'une reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des pharmaciens avec l'Ordre national des pharmaciens de France. Cet arrangement, qui verra le jour d'ici décembre 2009, précisera les conditions de reconnaissance des qualifications professionnelles des pharmaciens. L'Ordre a été très proactif dans le dossier, et nous avons été l'un des premiers à en arriver à une entente avec nos homologues français.

Par ailleurs, l'Ordre bénéficiera d'une aide financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pouvant aller jusqu'à 1 052 000 \$ qui lui permettra de mettre sur pied, en partenariat avec l'Université de Montréal, une formation d'appoint qui triplera la capacité d'accueil des facultés, la portant ainsi à 25 diplômés hors Québec annuellement. Si tout se déroule comme prévu, cette formation devrait être offerte en septembre 2011.

LOI 90 ET AVANCEMENT DE LA PROFESSION

Le dernier exercice a malheureusement été le théâtre d'un recul en ce qui a trait à la contribution du pharmacien à l'équipe interdisciplinaire. En effet, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le Collège des médecins du Québec ainsi que la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ont ouvertement remis en question les modèles de travail interdisciplinaire qui étaient pourtant à la base de notre collaboration professionnelle. L'Ordre a donc entamé une série de démarches et a rencontré le ministre de la Santé et des Services sociaux dans le but de rappeler l'entente intervenue entre les organismes et le rôle de chacun dans un contexte d'interdisciplinarité. À l'heure où plusieurs provinces canadiennes profitent au maximum des compétences des pharmaciens, il s'agit d'un enjeu majeur pour lequel nous avons prévu plusieurs actions au cours des prochains mois. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que la population ait accès aux meilleurs services qui soient.

Dans ce même ordre d'esprit, l'Ordre a donné son appui au *Plan directeur pour la pharmacie*, document visant à développer une vision et un plan d'action pour

« Le pharmacien a dorénavant des responsabilités plus grandes, mais il a tout en main pour exercer ses fonctions de la meilleure manière qui soit. »

la pharmacie canadienne du futur. Bien que nous travaillions présentement à établir une vision actualisée de la profession qui deviendra un document maître pour l'Ordre, il nous apparaît essentiel d'additionner nos efforts à ceux de nos confrères et consœurs des autres provinces de manière à ce que la population bénéficie pleinement de la valeur ajoutée des pharmaciens dans le domaine de la santé.

VOLET INTERNATIONAL ET PARTENARIATS

Même si la pratique québécoise de la pharmacie demeure imparfaite à nos yeux, notre présence à l'international est pour nous l'occasion de constater qu'elle constitue un modèle pour d'autres pays qui travaillent au développement de la pratique pharmaceutique.

En novembre dernier, j'ai pris part à la Conférence internationale des ordres des pharmaciens francophones dans le cadre de laquelle j'ai présenté le projet d'entente France/Québec sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

En octobre, l'Ordre a reçu une délégation tunisienne. Nous avons présenté aux délégués la pratique de la pharmacie au Québec et comparé les modèles. Les représentants tunisiens ont été intéressés d'approfondir leur connaissance du système professionnel québécois.

La pratique québécoise de la pharmacie demeure un sujet d'intérêt, notamment pour nos homologues de certains pays européens et africains. Puisque la pratique de la pharmacie tend à s'uniformiser à travers la planète, les échanges entre pays s'avèrent essentiels pour le développement de pratiques de qualité.

Finalement, soulignons que l'Ordre est redevenu membre de l'Association nationale des organismes de réglementation en pharmacie. La participation du Québec aux prises de positions et aux débats nationaux est hautement appréciée par les instances de l'organisation.

GOUVERNANCE ET AUTRES DOSSIERS

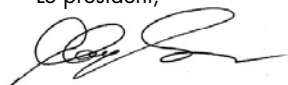
Un texte complet sur les réalisations en matière de gouvernance est publié aux pages 18-19 du présent rapport annuel. Un ordre professionnel d'envergure comme le nôtre est une organisation complexe qui demande une saine gestion. C'est pourquoi j'ai fait de la gouvernance une priorité au cours de mes deux mandats à la présidence.

Le chemin parcouru au cours des 12 derniers mois est très important, et les détails de chacune des réalisations ne peuvent pas être présentés dans ces quelques pages. En plus des réalisations énumérées, les dossiers de la pénurie, de l'organisation des services et des nouvelles technologies en particulier ont également fait l'objet de travaux. L'aperçu que je vous propose vous permet tout de même de saisir toute la complexité des dossiers qui relèvent de l'Ordre et l'ampleur du travail nécessaire pour les faire avancer, même modestement.

Je tiens d'abord à saluer et à remercier tous les pharmaciens du Québec qui travaillent à améliorer la qualité des soins pharmaceutiques. Nous vivons actuellement une révolution de nos pratiques et avec fierté nous constatons que le patient demeure au centre de nos préoccupations. Je remercie aussi mes confrères et consœurs du Conseil d'administration qui effectuent un travail d'une grande qualité et qui contribuent à l'avancement de l'exercice de la profession. Grâce à l'implication de chacun de ces pharmaciens, nous réussissons à prendre les décisions les plus appropriées au regard de notre mission de protection du public.

Je remercie aussi le personnel de l'Ordre, les membres de comités et tous ceux et celles qui participent aux activités et à la vie de l'organisation.

Le président,



Claude Gagnon, pharmacien



LEADERSHIP

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

À l'instar des pharmaciens qui voient leur pratique et leurs tâches se modifier rapidement, le travail de la permanence de l'Ordre est en constante évolution. La permanence doit donc démontrer une bonne capacité d'adaptation pour s'attaquer aux défis de taille qui se posent continuellement à elle dans cet environnement changeant.

LE PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL : UNE RÉUSSITE !

« Les gestes qui ont été faits au cours des trois dernières années ont été axés sur quatre orientations stratégiques fondamentales que sont la gouvernance, le recentrage sur la mission de l'Ordre, l'exercice d'un leadership accru ainsi qu'une amélioration de la communication interne et externe ».

Les gestes qui ont été faits au cours des trois dernières années ont été axés sur quatre orientations stratégiques fondamentales que sont la gouvernance, le recentrage sur la mission de l'Ordre, l'exercice d'un leadership accru ainsi qu'une amélioration de la communication interne et externe.

Si on fait exception de l'adoption d'une vision actualisée écrite mais dont la diffusion a fait l'objet d'un report au sujet de l'environnement externe, plus de 80 % des actions prévues ont été réalisées. Des améliorations tangibles ont été observées et ressenties sur plusieurs plans. L'analyse environnementale réalisée en vue de produire le prochain plan stratégique triennal en témoigne éloquemment; tant les membres, les employés que les partenaires ont observé des améliorations notables.

LES ACTIVITÉS LIÉES À LA RÉGLEMENTATION : UNE ANNÉE FORT CHARGÉE !

Les travaux se sont poursuivis sur six projets de règlements. En outre du *Code de déontologie des pharmaciens*, le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien* et le *Règlement sur l'exercice de*

la pharmacie en société qui ont tous été adoptés cette année, le projet de *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des pharmaciens* a fait l'objet de discussions intensives avec l'Office des professions, et nous espérons qu'il sera adopté tôt en 2009. Ce règlement vise à permettre aux étudiants inscrits dans un programme d'étude en pharmacie, à un étudiant en stage d'internat, à une personne en processus d'équivalence et à un résident en pharmacie, aussi bien lorsqu'ils sont dans le cadre d'un stage au doctorat professionnel que lorsqu'ils travaillent dans une pharmacie, d'exercer certaines des activités réservées aux pharmaciens. Pour pouvoir rédiger ce règlement selon les paramètres désirés, l'Ordre a même obtenu de faire modifier la *Loi sur la pharmacie* par l'Assemblée nationale. Par ailleurs, l'Ordre dispose aussi maintenant d'un projet de règlement, presque final, qu'il pourra bientôt soumettre aux membres avant son éventuelle adoption, et intitulé *Règlement sur certains contrats que peuvent conclure les pharmaciens dans l'exercice de leur profession*. Ce règlement pris en vertu de l'application de l'article 12 d) de la *Loi sur la pharmacie*, vise pour l'Ordre à s'assurer que les contrats conclus par les pharmaciens dans le cadre de l'exercice de la pharmacie ou en vue de cet exercice sont conformes aux lois et règlements. Il vise notamment les contrats avec les chaînes et bannières de pharmacie, ceux avec les propriétaires de résidences privées et ceux avec les fabricants et grossistes de médicaments. Finalement, l'Ordre déposera sous peu le projet de *Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre des pharmaciens du Québec* qui tient compte des nouvelles réalités de gouvernance de l'Ordre.

LE RAYONNEMENT ET LA PARTICIPATION À DES ORGANISMES EXTERNES : UNE AFFAIRE D'ÉQUIPE

Le personnel de la Direction générale et de l'Ordre est fréquemment appelé à intervenir auprès d'organismes externes ou auprès des membres. Ces interventions sont nécessaires, voir primordiales, pour s'assurer du positionnement de l'Ordre et également recueillir les renseignements nécessaires à la réalisation de la

mission de l'Ordre, qu'il serait difficile d'obtenir autrement. Elles permettent aussi de resserrer les liens entre la Direction de l'Ordre et ses membres ou futurs membres ainsi qu'avec ses partenaires. C'est dans cet esprit que la Table de concertation de la pharmacie québécoise s'est de nouveau réunie cette année.

Au cours de cet exercice, j'ai eu le plaisir de prononcer une allocution sur la responsabilité professionnelle au congrès de l'AQPP et devant les pharmaciens affiliés à la bannière Brunet. Je participe en outre, à titre de conférencière, à la formation des étudiants, tant à l'Université Laval qu'à l'Université de Montréal. Je siège également à un groupe de travail qui vise à mieux organiser l'offre de services en pharmacie avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. M^e Manon Bonnier, secrétaire générale adjointe, et Michel Caron, adjoint professionnel à la Direction générale, ont siégé à divers comités liés au déploiement du dossier de santé du Québec. Sur le plan

national, ces deux mêmes personnes ont maintenu les relations avec leurs homologues de Santé Canada et ont en plus participé au Forum canadien des organismes de réglementation en pharmacie et en médecine. L'Association nationale des organismes de réglementation en pharmacie (ANORP) a organisé des rencontres de discussion sur la mobilité de la main-d'œuvre auxquelles M. Caron et M^{me} Anick Minville, directrice de l'admission et du perfectionnement, ont participé. M^{me} Minville est aussi présidente du Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie. M^{me} Danielle Fagnan, directrice des services professionnels, est, quant à elle, vice-présidente de la Table de concertation du Conseil du médicament et membre du Conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément. Enfin, tous les cadres de l'Ordre participent aux divers forums du Conseil interprofessionnel du Québec.



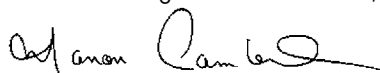
PLUSIEURS AUTRES RÉALISATIONS

Les communications de l'Ordre relèvent de la Direction générale. Les pharmaciens ont pu remarquer, au cours du dernier exercice, que les communiqués ont été transformés en un bulletin plus convivial, offert à la fois en version électronique et en version imprimée, intitulé *L'interaction*. Ce bulletin présente les nouvelles d'actualité, l'information réglementaire et fait le point sur les grands dossiers en cours. L'amélioration de nos communications avec les membres faisait partie du plan stratégique 2006-2009. Ce nouvel outil contribue directement à l'atteinte de cet objectif.

Dans un autre ordre d'idées, soulignons que depuis janvier dernier, les réunions de l'OPQ se déroulent dans de nouveaux locaux. À l'étroit depuis de nombreuses années dans nos locaux, nous avons profité de la possibilité de louer l'espace libéré au 5^e étage pour aménager de toutes nouvelles salles de réunion. Ainsi, nous disposons maintenant d'une salle suffisamment grande pour la tenue des réunions du Conseil d'administration, d'une salle d'audience pour la tenue des conseils de discipline et d'une cuisine pour le personnel. En plus, ce réaménagement permet de libérer de l'espace à bureaux nécessaire à l'installation des nouveaux employés, d'économiser sur les coûts de location de salles à l'extérieur et de minimiser les déplacements des employés de l'Ordre, haussant ainsi la productivité.

La mise en œuvre des orientations prévues dans la planification stratégique 2006-2009 a nécessité beaucoup de travail de la part de la permanence de l'Ordre. Je tiens à souligner ici le travail dévoué accompli par le personnel au cours de la dernière année. Je remercie également le Conseil d'administration et le comité exécutif pour leur confiance et toute l'énergie investie à assurer la réalisation de notre grande mission : la protection du public.

La directrice générale et secrétaire,


Manon Lambert, pharmacienne

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2008-2009

Au 31 mars 2009, le Conseil d'administration de l'Ordre était composé de 25 administrateurs. Celui de la région de Laval a dû démissionner au cours de l'exercice puisque le *Code des professions* a été récemment modifié : le pharmacien doit dorénavant élire son domicile professionnel à son lieu principal d'exercice, s'il exerce la profession.

Le président, élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyé de 20 administrateurs élus et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le mandat du président est d'une durée de deux ans, celui des administrateurs est de quatre ans. Il n'y a aucune limite de renouvellement de mandat, ni pour le président, ni pour les administrateurs. Vous trouverez ci-dessous les membres du Conseil d'administration 2008-2009 de l'Ordre avec la date de leur entrée en fonction et, s'il y a lieu, la région qu'ils représentent.

Noms	Région	Mode d'élection	Début du mandat
Claude Gagnon, PRÉSIDENT		Élu	14 juin 2007
Stéphane Plante	Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine	Élu	14 juin 2007
Reynald Tremblay	Saguenay-Lac-Saint-Jean/ Côte-Nord	Élu	15 juin 2005
Stéphanie Mercier	Capitale-Nationale	Nommée	20 septembre 2005
Georges-Émile Bourgault	Capitale-Nationale	Élu	14 juin 2007
Jenny Lower	Capitale-Nationale	Élue	14 juin 2007
Louise Deshaies	Mauricie/Centre-du-Québec	Élue	15 juin 2005
Suzie Rousseau	Estrie	Élue	15 juin 2005
Judith Choquette	Montréal	Élue	15 juin 2005
Jean-François Guévin	Montréal	Élu	14 juin 2007
Marie Pineau	Montréal	Nommée	26 mars 2008
Denis Roy	Montréal	Élu	14 juin 2007
Marie Iskandar	Montréal	Nommée	24 septembre 2007
Dave Bullock	Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/ Nord-du-Québec	Élu	15 juin 2005
Aimée M. Kronström	Chaudière-Appalaches	Élue	14 juin 2007
Lise Ferron	Lanaudière	Élue	14 juin 2007
Odile M.-Chevalier	Laurentides	Élue	14 juin 2007
Hélène M. Blanchette	Montérégie	Élue	15 juin 2005
Jean Provost	Montérégie	Élu	15 juin 2005
Julie Coderre	Montérégie	Élue	14 juin 2007
Pierre-Jean Cyr	Laval	Élu (Fin de mandat : 4 juin 2008)	14 juin 2007
ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC			
Jean Morin			14 juin 2007
Roland Larochelle			15 juin 2005
Danielle Le May			15 juin 2005
Éric Plante			14 juin 2007



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE (DE GAUCHE À DROITE) :

En avant : Manon Lambert, secrétaire, Jean-François Guévin, 1^{er} vice-président, Claude Gagnon, président, Roland Larochelle, administrateur nommé par l'Office des professions, Jean Provost, 2^e vice-président

En arrière : George-Émile Bourgault, Marie Iskandar, Julie Coderre, Louise Deshaies, Éric Plante, Aimée M. Kronström, Reynald Tremblay, Marie Pineau, Stéphanie Mercier, Hélène M. Blanchette, Jenny Lower, Lise Ferron, Danielle Le May, Jean Morin

Absents :

Dave Bullock, Odile M. Chevalier, Judith Choquette, Stéphane Plante, trésorier, Suzie Rousseau et Denis Roy

LEADERSHIP

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Québec est l'instance principale par laquelle s'exerce le mandat de protection du public. Il a comme responsabilité fondamentale le contrôle de l'admission à la profession de pharmacien et la réglementation de son exercice. À cette fin, il adopte les règlements concernant la protection du public et prend des décisions relatives à l'application de ces règlements, notamment en matière de délivrance de permis, d'inspection professionnelle ou de discipline. En outre, le Conseil d'administration nomme les titulaires des fonctions-clés des mécanismes de protection du public et veille au bon fonctionnement de l'Ordre, en adoptant entre autres des règlements sur les affaires internes et en veillant à leur application.

En cours d'exercice, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu neuf réunions ordinaires, dont deux conférences téléphoniques et aucune réunion extraordinaire. Lors de ces rencontres, il a entériné au total 108 résolutions, dont les principales sont présentées plus loin.

L'Assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 9 septembre 2008.

NOMINATIONS

Le Conseil d'administration a nommé M^{mes} Claire Pagé et Louise Gagné, et M. Jacques Gagné comme administrateurs au CA du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec jusqu'au 1^{er} avril 2010. De plus, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de différentes personnes aux divers comités statutaires et facultatifs de l'Ordre.

Unaniment, le Conseil d'administration a résolu d'attribuer le prix Louis-Hébert 2008 à M. Denis Villeneuve, pharmacien.

Il a été résolu par le Conseil d'administration de nommer M^{me} Danielle Viens à titre de syndic *ad hoc* jusqu'à la fin de la réalisation de son mandat.

Le Conseil d'administration a résolu de réintégrer M. Jocelyn Binet dans ses fonctions de directeur des enquêtes et syndic à la suite d'un congé pour études, et M^{me} Marie-Josée Loïselle dans ses fonctions de syndic adjoint, à compter du 28 juillet 2008.

RÈGLEMENTATION ET NORMES

Le Conseil d'administration a résolu de déposer auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux la proposition d'amendement à la *Loi sur la pharmacie* pour demander des changements qui sont de nature à améliorer la protection du public et l'accessibilité aux soins de santé.

Le Conseil d'administration a résolu d'appuyer l'envoi de la demande d'inscription du millepertuis à l'annexe II du *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments*.

Le Conseil d'administration a résolu de transmettre à l'Office des professions le projet de règlement sur la délégation d'activités réservées aux étudiants et résidents en pharmacie.

FINANCES

Le Conseil d'administration a résolu d'adopter le rapport financier du 31 mars 2008.

Le Conseil d'administration a résolu d'adopter le plan d'effectifs 2009-2010, ne prévoyant pas, après consultation des unités administratives de l'Ordre, de hausse d'effectifs au cours du prochain exercice.

Le Conseil d'administration a résolu d'augmenter la cotisation annuelle de 18 \$ (soit une augmentation de 2,4 %) pour la porter à 756 \$.

Le Conseil d'administration a résolu d'octroyer le contrat à forfait pour l'aménagement du 5^e étage du 266, rue Notre-Dame Ouest à Montréal, à C3 Construction Inc., le plus bas soumissionnaire.

ADMISSION À LA PRATIQUE

Le Conseil d'administration a mandaté la Direction générale d'étudier la possibilité d'offrir une cotisation réduite pour les pharmaciens retraités désirant demeurer inscrits au tableau de l'Ordre.

Le Conseil d'administration a résolu d'adopter le document intitulé «Projet de développement d'une formation d'appoint pour les diplômés en pharmacie formés à l'étranger» et d'autoriser la directrice générale et secrétaire de l'Ordre à poursuivre les négociations avec la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

ADOPTION DE PRINCIPES ET ÉNONCÉS DE POSITION

Le Conseil d'administration a résolu d'adopter le document intitulé «Surveillance de la thérapie médicamenteuse – Définitions et principes» et de le publier dans la section «Services au public» du site Internet de l'Ordre après que les membres l'aient reçu.

Il a été résolu par le Conseil d'administration d'adopter ou de réviser les politiques suivantes : politique d'approvisionnement, politique sur l'orientation et la formation des administrateurs, politique sur le mandat du Conseil d'administration, politique sur les rôles et responsabilités individuelles des administrateurs, politique sur la limitation de l'autorité de la Direction générale et la politique sur le code de conduite et d'éthique des administrateurs.

Il a été résolu d'adopter les principes de l'énoncé de position intitulé «Référence et dirigisme dans l'initiation et l'ajustement de la thérapie médicamenteuse» et de le soumettre pour consultation à l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, à l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec, au comité conjoint OPQ/CMQ et au groupe de travail OPQ/FMOQ.

Le Conseil d'administration a résolu de confier à la Direction générale le mandat de prendre les moyens nécessaires pour rendre les décisions disciplinaires accessibles au public par l'entremise d'Internet.

Le Conseil d'administration a résolu d'appuyer le *Plan directeur de la pharmacie* de l'Association des pharmaciens du Canada.

À la suite d'une demande de l'Office des professions, le Conseil d'administration a résolu de recommander que la nicotine sous forme de pastille, la famotidine 20 mg et la ranitidine 150 mg, auparavant en annexe II, soient reclassées en annexe III, sous certaines conditions, et que le peroxyde de benzoyle soit maintenu à l'annexe III.

LEADER SHIP

MESSAGE DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS

En vertu des dispositions du *Code des professions*, tout ordre professionnel doit avoir à son Conseil d'administration, en plus d'un nombre prescrit d'administrateurs élus, un nombre prescrit d'administrateurs nommés, c'est-à-dire de personnes déléguées par l'Office des professions qui ont pour mission de représenter le public.

Bien que cela ne soit nullement exigé par le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, l'Ordre des pharmaciens permet à ses administrateurs nommés de rendre compte, dans son rapport annuel, de leur participation aux travaux et des résultats du Conseil d'administration et de ses comités.

Au cours de l'année 2008-2009, l'Ordre a continué de faire appel à l'engagement de ses administrateurs nommés de façon optimale. En effet, en plus des comités où la présence d'un administrateur nommé est prévue par le *Code des professions*, nous avons participé aux comités suivants :

- comité d'inspection professionnelle;
- comité-conseil sur la gouvernance;
- comité de vérification et d'éthique;
- comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments;
- comité de planification du Conseil interprofessionnel du Québec.

En fin d'année, le Conseil d'administration a aussi nommé deux d'entre nous au comité *ad hoc* portant sur la pratique de la pharmacie en société.

Les administrateurs nommés, tout comme les autres administrateurs de l'Ordre, ont été invités à participer à des activités de formation et de sensibilisation concernant certains enjeux importants pour la protection du public, notamment la journée EOS des ordres professionnels et le colloque sur l'interdisciplinarité.

Nous nous sommes efforcés de répondre « PRÉSENT » quand on a fait appel à nous, d'abord par une grande assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités dont nous étions membres et ensuite par une participation active aux travaux des instances de l'Ordre. Le tableau présenté ci-dessous en témoigne.

Au cours de la dernière année, conformément à la première orientation stratégique de la période 2006-2009, l'Ordre a poursuivi la révision en profondeur de ses politiques de gouvernance. L'Ordre a aussi finalisé, par l'entremise de son comité d'enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments, la révision du *programme Alerte* et la distribution à tous les pharmaciens d'un dépliant explicatif.

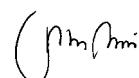
La récente mise à jour de la planification stratégique a permis de reconnaître de nouveaux enjeux auxquels nous souscrivons. En particulier, nous sommes d'avis que l'Ordre fait un choix judicieux en investissant dans une meilleure information du public sur le rôle que peut jouer le pharmacien pour assurer l'usage optimal des médicaments.

Enfin, nous voulons remercier le président de l'Ordre, M. Claude Gagnon, la directrice générale et secrétaire, M^{me} Manon Lambert, les membres du Conseil d'administration et des différents comités ainsi que les employés de l'Ordre pour leur confiance et leur écoute. Nous sommes fiers de faire partie d'une équipe ayant constamment à l'esprit sa mission qui consiste à PROTÉGER LE PUBLIC.

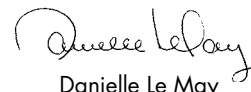
Les administrateurs nommés,




Roland Larochelle



Jean Morin



Danielle Le May



Éric Plante

Participation des administrateurs nommés au Conseil d'administration et aux comités de l'Ordre

Noms	Assemblées générales	Conseil d'administration	Comité exécutif	Inspection professionnelle	Révision	Gouvernance	Enquête sur le contrôle de l'utilisation des médicaments	Vérification et éthique	Révision des demandes d'équivalence	PI/CIQ	Total	%
Roland Larochelle	2/2	14/14	14/14			8/8			0/0	1/1	39/39	100
Danielle Le May	S/O	9/14	S/O	13/14	S/O	S/O	2/2	S/O	S/O	S/O	25/30	83
Jean Morin	1/2	11/14	S/O		3/3	S/O					15/19	79
Éric Plante	2/2	14/14	S/O					3/3			19/19	100

LEADER SHIP

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif de l'Ordre (CE) est composé de cinq membres soit le président, le premier et le deuxième vice-président, un trésorier et un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Le rôle du comité exécutif est de gérer les affaires courantes de l'Ordre relativement aux pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration, conformément au *Code des professions*. Ainsi, les membres du comité exécutif doivent se rencontrer à au moins une reprise, toutes les six semaines.

Au cours du dernier exercice, le comité exécutif a tenu 12 réunions ordinaires, deux réunions extraordinaires et une conférence téléphonique extraordinaire. Lors de ces rencontres, 110 résolutions ont été adoptées. Nous vous proposons ci-dessous un résumé des principales.

NOMINATION

Le comité exécutif a résolu de soumettre la candidature de Marc Parent, pharmacien, au Mérite du CIQ.

Le comité exécutif a résolu de féliciter M^{me} Anick Minville, directrice de la Direction de l'admission et du perfectionnement, et M. Michel Caron, adjoint professionnel à la Direction générale, pour leur travail portant sur l'entente de reconnaissance mutuelle.

Le comité exécutif a résolu d'attribuer le certificat de mérite à M^{me} Louise Blais, secrétaire administrative à la Direction de l'admission et du perfectionnement, pour sa contribution dans le cadre de son travail au sein de l'Ordre.

POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité exécutif a résolu de confier des mandats d'élaboration de politiques au comité-conseil sur la gouvernance et a adopté certaines politiques présentées par ce même comité. De plus, il a été résolu de recommander au Conseil d'administration l'adoption de plusieurs politiques.

Le comité exécutif a résolu de recommander au Conseil d'administration de collaborer au projet «Le bien-être psychologique au travail: mieux le comprendre, mieux le décrire» mené par M^{me} Véronique Dagenais-Desmarais, sous la supervision de M. François Chicchio de l'Université de Montréal.

ADMISSION À LA PRATIQUE

Le comité exécutif a maintenu ou modifié certaines décisions quant à la reconnaissance d'équivalences de diplômes.

Le comité exécutif a pris acte du fait que certains membres avaient répondu aux conditions qui leur étaient imposées en vue de revenir à la pratique après s'être abstenus de pratiquer pendant une période de plus de cinq ans.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le comité exécutif a résolu de maintenir le processus d'engagement volontaire visant les pharmaciens qui désirent réaliser un retour à la pratique auprès du public, mais en modifiant certaines modalités. Le comité a également résolu de mandater la Direction générale de proposer un nouveau processus devant mener à la sélection des maîtres de stage.

Dans un contexte de pénurie sévère ou critique de pharmaciens et en considération des risques élevés de porter atteinte à la protection du public, le comité exécutif a résolu de visiter en priorité certains établissements ayant démontré des lacunes sur le plan de la gestion de la préparation des produits stériles lors d'une inspection professionnelle.

Le comité exécutif a résolu d'offrir aux pharmaciens la formation sur la douleur à distance grâce à la production d'un DVD d'auto-apprentissage accompagné d'une pochette informative, qui sera offert aux pharmaciens désirant suivre la formation à distance.

Comme la mission première de l'Ordre est de veiller à la protection du public, le comité exécutif a résolu d'intégrer dans le plan d'action de l'Ordre une réflexion quant à l'opportunité de mettre en place des services d'accompagnement.

La venue de nouvelles technologies faisant partie intégrante de l'évolution de la profession de pharmacien, le comité exécutif a résolu d'accepter un seul projet pilote sur la centralisation de la préparation des médicaments, de clarifier la portée des projets pilotes, de répertorier et rapporter les problématiques légales qui doivent être corrigées et de mandater la Direction générale de même que celle des services professionnels de proposer une

Le comité exécutif de l'Ordre (de gauche à droite):
Jean-François Guévin, 1^{er} vice-président
Manon Lambert, secrétaire
Jean Provost, 2^e vice-président
Claude Gagnon, président
Roland Larochelle, administrateur nommé.
Absent: Stéphane Plante, trésorier



structure d'encadrement des projets pilotes auprès du Conseil d'administration.

Sur recommandation du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, le comité exécutif a imposé à certains membres de faire un ou des stages et de suivre un ou des cours. Dans certains cas, une limitation d'exercice a été imposée jusqu'à la réussite des exigences prescrites.

Sur recommandation du syndic ou d'un syndic adjoint, le comité exécutif a suspendu le droit d'exercice de membres de l'Ordre, conformément aux dispositions de l'article 52.1 du *Code des professions*, jusqu'à ce qu'une décision soit prise à la suite de l'examen médical ordonné par le CA.

Le comité exécutif a :

- sur recommandation d'un médecin, levé la suspension imposée à des membres quant à leur droit d'exercer les activités professionnelles visées à l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie*;
- à la suite de l'évaluation du maître de stage, levé la limitation du droit d'exercice de membres, tout en imposant la réussite de certains cours.

RÉGLEMENTATION

Le comité exécutif a résolu de parfaire le dossier d'éventuelles propositions de modifications législatives pour étude et approbation par le Conseil d'administration. Le comité exécutif a résolu d'envoyer une lettre réponse au Collège des médecins du Québec, à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et à la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, avec copie au ministre de la Santé et des Services sociaux et au président de l'Office des professions du Québec concernant le dossier de la loi 90.

PRISES DE POSITIONS

Des lignes directrices sur l'utilisation de la buprénorphine dans le traitement de la dépendance aux opioïdes, conjointement rédigées par l'Ordre des pharmaciens du Québec et le Collège des médecins du Québec, ont été approuvées par le comité exécutif.

Le comité exécutif a mandaté la Direction générale pour actualiser la prise de position de l'Ordre à l'égard de la distribution de matériel d'injection (seringues/aiguilles) à des fins non thérapeutiques, prise en 1998, et pour

en proposer une nouvelle pour adoption par le Conseil d'administration.

Le comité exécutif a résolu d'envoyer une lettre au Bureau de la concurrence pour faire connaître la position de l'Ordre des pharmaciens du Québec par rapport à l'étude publiée en novembre 2008: *Pour une concurrence avantageuse des médicaments génériques au Canada: Préparons l'avenir*.

POURSUITE PÉNALE

Le comité exécutif a résolu d'intenter une poursuite pénale contre une personne pour exercice illégal de la pharmacie et usurpation du titre réservé.

FINANCES

Le comité exécutif a résolu de recommander au Conseil d'administration l'adoption de la politique intitulée *Programme annuel d'actions du Conseil d'administration*.

Certains cours de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal n'étant plus offerts à partir de l'automne 2009, et devant la nécessité d'imposer des cours pertinents et disponibles aux personnes désirant effectuer un retour à la pratique clinique si leur niveau de compétence s'avère inférieur aux exigences de la protection du public, le comité exécutif a résolu que certains cours soient remplacés par des cours équivalents.

GOUVERNANCE ET BILAN SOCIAL

La mise en œuvre se poursuit

La rédaction de politiques et procédures offre aux membres du Conseil d'administration la possibilité de se concerter sur la meilleure façon de faire les choses et d'enchâsser cette façon de faire dans un document dont la compréhension est commune. Ainsi, le manuel de politiques et procédures devient un guide essentiel pour les administrateurs et la Direction générale de l'Ordre, et assure une constance dans les actions, même lorsque des changements surviennent au sein de nos instances. Une fois que les décisions en matière de fonctionnement sont résolues, nous pouvons nous concentrer sur des questions plus importantes et jouer le rôle qui est dévolu au CA. Il s'agit là d'une des bases d'une saine gouvernance.

Au cours du dernier exercice, cinq nouvelles politiques ont été entérinées par les instances de l'Ordre, soit la politique sur la limitation de l'autorité de la Direction générale, la politique d'approvisionnement, la politique sur l'application du processus d'engagement volontaire des pharmaciens qui reviennent à la pratique en pharmacie communautaire ou en milieu d'établissement de santé après s'être abstenu pendant plus de cinq ans de pratiquer en un tel milieu, la politique sur l'application de mesures administratives prises en vertu de l'article 55 du Code des professions et la politique sur l'orientation et la formation des administrateurs. Cette dernière politique prévoit que chaque nouvel administrateur reçoive une formation lui permettant de bien comprendre le mandat et le fonctionnement de l'organisation ainsi que son rôle et ses responsabilités à son arrivée à l'Ordre. Elle sera appliquée pour une première fois au cours de l'exercice 2009-2010.

L'Ordre compte maintenant 17 politiques de gouvernance autonome qui seront revues sur une base régulière, généralement tous les deux ans. Pour le moment, aucune autre politique n'est en cours de rédaction. Comme le mandat du comité-conseil sur la gouvernance a été accompli, il sera appelé à changer au cours des prochains mois. La saine gouvernance de l'Ordre étant un enjeu majeur pour moi, j'ai demandé à son président, M. Roland Larochelle, de revoir le mandat du comité. Un rôle de vigie pourrait notamment lui être confié.

En respect de la politique sur les comités, un appel de candidatures a été lancé en juin dernier pour pourvoir à certains postes au sein de différents comités de l'Ordre. Auparavant, les présidents étaient responsables de trouver des successeurs ou le Conseil d'administration proposait des candidatures. Cette nouvelle façon de faire, qui donne à tous l'occasion de s'impliquer au sein de l'Ordre, nous semble à la fois plus transparente et plus intéressante pour les pharmaciens du Québec. Il est à noter que nous avons reçu plusieurs candidatures pour les postes affichés lors de l'appel qui a été lancé en juin dernier. Nous n'avons pas pu accepter tous les candidats, le nombre de postes étant limité, mais nous sommes heureux de constater que l'intérêt existe bel et bien.

En cours d'année, des pharmaciens se sont retirés des réunions du Conseil d'administration à quatre reprises en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou réel, conformément au code de conduite et d'éthique des administrateurs. Pour ce qui est du comité exécutif, il y a eu cinq retraits au total au cours du dernier exercice.

En ce qui concerne l'indice de présence aux comités, nous pouvons nous réjouir. L'indice est de 78 % pour les membres du Conseil d'administration, de 92 % pour les membres du comité exécutif, de 94 % pour les comités réglementaires et de 90 % pour les comités facultatifs. Ces résultats démontrent le sérieux avec lequel les membres des comités s'acquittent de leurs fonctions. En outre, soulignons que les membres du CA ont tous prononcé le serment de discrétion prévu au *Code des professions*.

La rémunération des administrateurs a légèrement augmenté au cours du dernier exercice. Les administrateurs de l'Ordre reçoivent une allocation de 586,50 \$ pour une rencontre d'une journée. L'allocation est de 352 \$ pour une présence d'une demi-journée et de 102 \$ pour une conférence téléphonique. Pour sa part, l'échelle de salaire du président est basée sur un intervalle qui tient compte d'une présence de trois jours par semaine aux bureaux de l'Ordre et du nombre d'années d'expérience à la présidence. À l'heure actuelle, le président reçoit un salaire de 127 000 \$ par année.

BILAN SOCIAL

Les efforts en matière d'économie d'énergie et de ressources se poursuivent au sein de l'organisation. L'Ordre offre depuis novembre dernier la possibilité à ses membres de s'abonner à la version électronique de *L'interaction*, plutôt qu'à la version imprimée. Cela permet de sauver, selon nos calculs, 40 arbres matures annuellement, si on considère le nombre de 3000 abonnés au 31 mars 2009. Nous avons confiance que ce nombre ira en croissant.

Conscients de l'importance de diminuer la production de déchets, nous nous sommes procurés de la vaisselle réutilisable que nous utilisons dans les rencontres pour les repas. En outre, nous continuons d'utiliser les ordinateurs portables plutôt que d'imprimer des documents pour les rencontres du Conseil d'administration et du comité exécutif.

UNE SAINTE GOUVERNANCE, POUR PLUS DE RÉSULTATS

Une saine gouvernance constitue un atout pour un organisme comme l'Ordre. Le rôle du Conseil d'administration doit être bien défini et distinct de celui de la Direction générale. Les responsabilités et fonctions de chacun étant ainsi bien encadrées, la perte de temps s'en voit diminuée et l'efficacité, accrue.

Encore une fois, je tiens à remercier les membres du comité-conseil sur la gouvernance qui ont accompli un travail d'une très grande qualité au cours des dernières années. Grâce à eux, nous pouvons nous féliciter d'avoir un organisme géré de la meilleure façon qui soit. Je suis particulièrement fier de cette réalisation.

Le président,



Claude Gagnon, pharmacien

INTÉ- GRITÉ

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire une enquête à la suite d'une information ou d'une demande du public stipulant qu'un pharmacien aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie* ou des divers règlements adoptés en vertu de l'une ou l'autre de ces deux lois, dont le *Code de déontologie des pharmaciens*.

À l'Ordre des pharmaciens du Québec, le Bureau du syndic fait partie de la Direction des enquêtes, qui est également responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre.

La Direction des enquêtes compte trois syndics adjoints, mesdames Francine Côté, Nathalie Lacasse et Marie-Josée Loïselle, un enquêteur au besoin et trois secrétaires administratives, sous la direction de M^e Jocelyn Binet, directeur des enquêtes et syndic de l'Ordre.



Rapport des activités du Bureau du syndic

Dossiers	Nombre
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	208
Total de membres visés par ces dossiers	258
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	299
Décisions	Nombre
Décisions des syndics de porter plainte	65
Décisions des syndics de ne pas porter plainte	211
Décisions des syndics de régler le dossier par la conciliation	1

En date du 31 mars 2009, parmi les 65 plaintes déposées, 42 l'ont été dans le cadre des dossiers relatifs aux avantages qu'auraient reçus certains pharmaciens de la part de compagnies de médicaments génériques. Ces dossiers sont présentement devant le conseil de discipline.

Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre

Description	Nombre
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	8
Nombre d'enquêtes complétées portant sur l'usurpation de titre	1
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	1
Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'usurpation de titre	1
Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal Plaidoyer de culpabilité sur trois chefs d'accusation	1
Total des amendes imposées :	9 000 \$

Enfin, cette année encore, la Direction des enquêtes a reçu plusieurs milliers d'appels concernant des demandes de renseignements relatives aux lois et règlements régissant l'exercice de la pharmacie. Répondre à ces demandes fait partie d'une volonté d'information et de prévention de la part de la Direction.

Le directeur des enquêtes et syndic,

Jocelyn Binet, pharmacien, avocat

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Jacques Lamoureux, avocat, président
Jean Pâquet, avocat, président substitut
François Bérard
Roger Bouchard
Denyse Demers
Bernard Deshaies
Alain Dubé
Gaétan Dubois
Gaston Fortier
Raymond Fortier
Élizabeth Gagné

Hélène Gilbert
Michel Houle
Pierre Lévesque
Kevork Ohanian
Monique Richer
Georges Roy
Alick Torchinsky
Johanne Vinet
Geneviève Richard, secrétaire
Lise Carrière, secrétaire substitut

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte concernant un pharmacien, formulée par le syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne, pour une infraction commise aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la pharmacie*, du *Code de déontologie des pharmaciens* ou des règlements adoptés en vertu de ces lois. Ce conseil est formé d'un président désigné par le gouvernement et de 17 pharmaciens nommés par le Conseil d'administration. Lorsqu'il siège, le conseil de discipline est composé de trois membres, soit le président et deux pharmaciens.

Plaintes dont l'audience est complétée au 31 mars 2009

Nature de la plainte	Nombre
Partage d'honoraires et de bénéfices avec un non-pharmacien	5
Négligence	7
Manquement à son devoir de fournir de l'information et des conseils	1
Entrave dans le travail du syndic	3
Défaut de répondre à une demande d'un inspecteur du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre	1
Défaut de se conformer à une décision rendue par le comité exécutif de l'Ordre	1
Réclamations illégales, vente d'échantillons de médicaments	1
Consommation et détournement de substances psychotropes durant l'exercice de sa profession	3
Vente de médicaments périmés	1
Avoir versé un avantage	2
Avoir laissé des médicaments dans un endroit qui n'est pas sous la surveillance constante d'un pharmacien	2
Défaut de déclarer une condamnation criminelle	1
Vente de médicaments sans ordonnance, inscription de faux renseignements au dossier du patient	1
Défaut d'établir une relation de confiance avec un patient	2
Défaut de se comporter avec courtoisie et respect avec ses employés	1
Défaut de mettre en place des mesures efficaces de gestion des inventaires de stupéfiants	2
Inconduite sexuelle	1
Avoir conservé des médicaments dans des contenants autres que ceux d'origine	1
Tentative d'intimidation	1

Au cours de l'exercice passé, le conseil de discipline a tenu 32 audiences. Le tableau de gauche présente les plaintes dont l'audience était complétée au 31 mars 2009. L'ensemble de ces plaintes a été porté par le syndic de l'Ordre ou un syndic adjoint.

Le conseil a rendu 26 décisions disciplinaires en cours d'exercice. Toutes ces décisions ont été rendues dans les 90 jours suivant la prise en délibéré. Le conseil n'a rendu aucune décision impliquant des recommandations au Conseil d'administration, et le Conseil d'administration n'a rendu aucune décision relative à des recommandations du conseil.

Décisions du conseil

	Nombre
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Radiant provisoirement l'intimé	1
Autorisant le retrait de la plainte	1
Déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	15
Imposant une sanction	8

Sanctions imposées par le conseil

	Nombre
Amendes	20
Radiation temporaire	1
Radiation temporaire et amende	2

En cours d'exercice, aucune décision sur la culpabilité ou sur la sanction imposée par le conseil de discipline n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

En 2008-2009, six dossiers étaient pendants au Tribunal des professions. Six audiences ont été complétées lors de la dernière année et cinq décisions ont été rendues par ce Tribunal.

Le président du conseil de discipline,



Jacques Lamoureux, avocat

Pierre-Jean Cyr, président
Stéphanie Mercier
Estelle Portelance
Reynald Tremblay
Fayez Gennaoui, représentant du public
Jean Morin, représentant du public
Lise Carrière, secrétaire

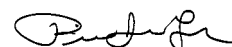
RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête.

Au cours de l'exercice 2008-2009, il y a eu huit réunions concernant six demandes de révision. Dans cinq cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline. Dans un cas, le comité a conclu qu'il y avait lieu de le faire et a suggéré la nomination d'un syndic *ad hoc*. Pour ce qui est du dossier de l'année 2007-2008 en cours en 2008-2009, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

Toutes les demandes de révision ont été transmises dans les délais prescrits.

Le président du comité,



Pierre-Jean Cyr, pharmacien

Jean Provost, président
Dave Bullock
Jean Morin

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes conformément au *Règlement sur la conciliation des comptes de l'Ordre des pharmaciens du Québec*.

Au cours de l'exercice 2008-2009, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue par le comité.

Le président du comité,



Jean Provost, pharmacien

Julie Coderre, présidente
 Danielle Le May, représentante du public
 Michel Caron
 Manon Bonnier
 Danielle Boulais, secrétaire

RAPPORT DU COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS

Activités du *programme Alerte*

Le *programme Alerte* a été créé par l'Ordre des pharmaciens du Québec en 1985 et rejoint la mission de protection du public de l'Ordre. Les objectifs du programme n'ont pas changé depuis sa création. Le *programme Alerte* vise à venir en aide aux patients qui présentent un problème d'abus de médicaments obtenus après consultation de multiples prescripteurs et pharmaciens ou au moyen d'ordonnances fausses ou falsifiées.

Au cours de l'année écoulée, 1836 alertes ont été lancées aux pharmaciens. Parmi les principaux motifs ayant mené à la transmission d'une alerte, on retrouve la création de fausses ordonnances (527), l'abus de médicaments (177), la falsification d'ordonnances (180) et la signature d'un formulaire d'engagement volontaire (874). Les pharmaciens ont également reçu 43 alertes de fin de contrôle, c'est-à-dire des patients devant être retirés de la liste des alertes.

En comparaison avec l'année dernière, on note une légère augmentation du nombre d'alertes, passant de 1769 à 1836. Les différences portent sur les fausses ordonnances qui ont diminué, passant de 579 à 527, et les signatures d'un formulaire d'engagement qui ont augmenté, passant de 781 à 874.

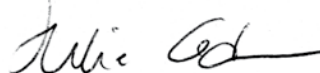
L'année dernière, un dépliant portant sur le *programme Alerte* a été produit et envoyé à tous les pharmaciens du Québec. Faisant suite à cette initiative, une fiche de questions et réponses a été produite cette année par le comité, et se retrouve maintenant dans le site Web de l'Ordre. Ces outils visent à mieux informer les pharmaciens afin de leur permettre de faire leur travail de la meilleure façon qui soit.

Catégories de médicaments les plus signalés dans les alertes

	2008-2009	2007-2008
NARCOTIQUES	563	483
Substances		
Hydromorphone	183	282
Oxycodone et acétaminophène	30	30
Mépididine	25	23
Oxycontin	78	71
Supeudol	69	60
Hydromorph Contin	41	n/a
ANXIOLYTIQUES, SÉDATIFS et HYPNOTIQUES	440	330
Substances		
Lorazépam	81	100
Clonazépam	58	70
Alprazolam	16	21
Oxazépam	18	10
Zopiclone	26	18
DROGUES CONTRÔLÉES	318	255
Substances le plus signalées		
AAS/caféine/butalbital	19	18
Méthylphénidate	23	22
PSYCHOTROPES	273	210
TOUS LES MÉDICAMENTS	328	298
AUTRES CLASSES DE MÉDICAMENTS	114	110

Encore cette année, le *programme Alerte* s'est révélé fort utile autant pour les professionnels de la santé que pour les patients souffrant de dépendance. L'Ordre peut en être très fier.

La présidente du comité,



Julie Coderre, pharmacienne

QUALITÉ

RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ADMISSION ET DU PERFECTIONNEMENT

Au cours de l'année 2008-2009, la Direction de l'admission et du perfectionnement (DAP) a poursuivi ses nombreuses activités liées à l'admission à la pratique de la pharmacie et à la formation continue des membres.

En effet, cette année a donné lieu à de nombreux travaux entourant la mobilité de la main-d'œuvre en pharmacie. La Direction s'est impliquée dans les discussions et la négociation d'une entente de reconnaissance mutuelle canadienne afin de permettre aux pharmaciens détenteurs d'un permis d'exercer la pharmacie dans une autre province ou un autre territoire canadien. De plus, l'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien* et d'une mise à jour du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec*, en juin 2008, nous a mené à implanter de nouveaux processus relatifs à l'évaluation des demandes d'équivalence et à l'admission des diplômés formés hors Québec. Combinés aux principes et aux bonnes pratiques en admission adoptés par le Conseil d'administration, ces règlements permettent l'évaluation des demandes et permettront une intégration plus rapide des diplômés en pharmacie formés à l'étranger.

La DAP continue d'assurer la gestion quotidienne du programme de stages de l'Ordre ainsi que de la procédure de correction accélérée des rapports de stage internat, réduisant au minimum le délai pour l'obtention du permis d'exercice des nouveaux diplômés.

Concernant le retour à la pratique clinique de la profession, la DAP a traité 29 demandes qui proviennent de pharmaciens. La Direction assume la responsabilité de l'accompagnement des membres qui désirent volontairement faire un retour à la pratique après s'être abstenus d'exercer auprès du public pendant cinq années ou plus. Cette année, 57 personnes ont été accompagnées dans leur cheminement. Au 31 mars 2009, 21 pharmaciens ont terminé avec succès l'actualisation entreprise, 23 personnes poursuivent le cheminement de façon volontaire et 14 dossiers ont été fermés. En outre, le processus d'engagement volontaire des pharmaciens effectuant un retour à la pratique a été mis à jour.



La DAP a également pour mission l'autonomisation des pharmaciens à l'égard de leur formation continue tout au long de leur vie professionnelle. Ainsi, elle ne cesse de soutenir les pharmaciens qui font preuve d'un problème avéré de compétence, en collaboration avec la Direction des services professionnels. Ce programme de formation individualisée offre la possibilité de mieux répondre aux besoins particuliers des membres et de faciliter le cheminement et les apprentissages qu'ils devront réaliser.

À la suite des besoins exprimés par les pharmaciens, la formation continue a occupé une forte proportion du temps de l'équipe de la Direction. Des formations sur des sujets variés, telles que l'anticoagulothérapie en milieu ambulatoire, la douleur aiguë et la douleur chronique de même qu'un manuel d'autoformation sur la contraception hormonale ont été offerts. De nouvelles formations sont présentement en élaboration pour l'année 2009 dont une sur le *Code de déontologie* et une autre sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse à l'aide des données de laboratoire.

Ce compte rendu représente une partie des réalisations de la DAP au cours de l'année écoulée. Ce travail a été rendu possible grâce à l'implication et au dévouement des membres des divers comités et des membres de la permanence.

La directrice,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anick Minville'.

Anick Minville, pharmacienne

QUALITÉ ADMISSIION À LA PRATIQUE

Quelques statistiques

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GESTION DU PROGRAMME DE STAGES DE L'ORDRE

En 2008-2009, 260 rapports de stage internat ont été corrigés. Comme le démontrent les résultats (tableau 1), 38 % des rapports dépassaient les attentes.

Tableau 1
Résultat de la correction des rapports de stage internat

Qualificatifs de l'échelle de notation	Nombre de rapports	Résultats (%)
Exceptionnel : niveau de compétence nettement au-delà des attentes	13	5
Supérieur : niveau qui dépasse les attentes habituelles	85	33
Attendu : niveau conforme aux attentes	129	49
Limite : niveau au-dessous des attentes*	33	13
Insuffisant : rendement nettement inadéquat	0	0
Total	260	100

* Trois compléments de rapport exigés

Au terme du présent exercice, le registre de la population étudiante contenait 1 320 dossiers actifs (tableau 2).

Tableau 2
Répartition des étudiants par niveau universitaire

Année scolaire d'étudiants	Nombre
1	357
2	333
3	317
4	313
Total	1320

Parmi ces étudiants, 1 273 se sont inscrits à l'un des stages du *programme de stages* de l'Ordre. Au total, 156 nouvelles cartes d'immatriculation ont été émises.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

L'Ordre procède à l'évaluation de la demande d'équivalence en respect du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien* en vigueur depuis juin 2008.

Au total, 53 demandes d'équivalence de diplômes provenant de pharmaciens originaires de l'extérieur du Québec ont été traitées (tableau 3).

Tableau 3
Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre de demandes			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	53	0	1	0

Les règlements de l'Ordre n'incluent pas la notion de candidat à l'exercice de la profession. Lorsque la formation qui mène à l'obtention du diplôme donnant ouverture au permis est réussie ou lorsque l'équivalence de diplômes est accordée, le candidat doit effectuer le stage internat de l'Ordre. Les données relatives à l'équivalence de diplômes sont transposées à titre de demandes acceptées en partie (tableau 4).

Tableau 4
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre de demandes				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	84	0	83	1	0
Hors du Canada	1	0	0	0	1

Une demande d'équivalence a été déposée en mars 2009 et fera l'objet d'une décision à la prochaine réunion du comité de l'admission à la pratique.

Après l'étude de leur demande, tous les diplômés formés à l'étranger reçoivent une prescription de formation d'appoint déterminée selon les besoins précisés lors de l'évaluation, pour l'obtention d'une équivalence de diplômes ou de formation. Les recommandations formulées incluent un ou plusieurs cours pour un total variant de 3 à 113 crédits de formation complémentaire. Les recommandations prévoient également la réussite de certains stages prévus au programme de stages de l'Ordre. L'Ordre n'exige pas la réussite d'un examen pour la reconnaissance de l'équivalence ni pour la délivrance du permis d'exercice.

Au cours de l'année 2008-2009, un total de 17 diplômés formés hors du Québec ont obtenu une équivalence de leur diplôme ou de leur formation à la suite de la réussite des cours et des stages exigés par l'Ordre, le cas échéant. Deux personnes diplômées au Canada et deux personnes formées hors du Canada ont reçu l'autorisation de s'inscrire au stage internat de l'Ordre. Ce stage représente la seule condition supplémentaire imposée par l'Ordre pour la délivrance du permis d'exercice de la pharmacie. Cette condition est précisée dans le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec*. L'Ordre n'a reçu aucune demande particulière de reconnaissance de l'équivalence de cette condition. Toutefois, au moment de l'évaluation de la demande d'équivalence et en respect du règlement précité, l'Ordre a accordé une équivalence partielle du stage internat à 19 personnes, réduisant ainsi à 120 heures la durée du stage internat imposée.

Le tableau 5 indique le lieu, l'année d'obtention du diplôme et le nombre de personnes ayant soumis une demande d'équivalence au cours de l'année 2008-2009.

Tableau 5
Lieu d'obtention du diplôme
en pharmacie des demandeurs d'équivalence
de diplômes et de formation

Lieu du diplôme ou de la formation (pays)	Nombre de demandes	Année d'obtention du diplôme ou de la fin des études en pharmacie
Algérie	15	1989, 1991, 1997, 1998, 2001, 2003, 2004, 2005, 2007, 2008
Australie	1	2004
Brésil	1	2001
Cameroun	2	1997, 2004
Canada	5	1986, 1988, 1993, 2005, 2008
Chine	1	1990
Colombie	1	1995
Congo	1	1981
Cuba	4	1998, 2000, 2002, 2006
Égypte	22	1971, 1979, 1986, 1989, 1990, 1994, 1995, 1996, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005
France	1	2002
Haïti	2	2002, 2006
Irak	1	2000
Iran	3	1992, 1993, 2003
Israël	1	2001
Liban	5	1990, 1995, 1998, 2003, 2004
Lybie	1	1992
Madagascar	1	1999
Mali	1	1999
Maroc	6	1993, 1998, 1999, 2002
Pérou	1	1999
Roumanie	5	1980, 1995, 1996, 1998
Sénégal	1	1994
Syrie	3	1988, 1989, 2005
Tunisie	1	2005
Vietnam	8	1973, 1977, 1984, 1988, 1990, 1997, 2002

ADMISSION À LA PRATIQUE

Quelques statistiques

SUITE

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

À l'heure actuelle, l'Ordre ne dispose pas de règlement pris en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession. L'Ordre n'a pas non plus de règlement pris en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Au cours de l'année 2008-2009, aucune demande de permis temporaire n'a été déposée. Trois permis temporaires ont tout de même été délivrés en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*. L'Ordre ne dispose pas actuellement de réglementation permettant la délivrance de permis sur permis, de permis restrictifs temporaires et de permis spéciaux. Par ailleurs, l'Ordre a fourni à l'Office des professions, en juin 2008, un avis détaillé expliquant les motifs pour lesquels le Conseil d'administration n'a pas adopté un règlement en vertu des paragraphes q et r de l'article 94 du *Code des professions*. Cependant, étant donné la négociation entreprise en vue d'une entente de reconnaissance mutuelle en pharmacie avec les provinces et territoires canadiens, un règlement concernant le permis sur permis sera rédigé au cours des prochains mois. L'Ordre discute également avec ses homologues de France en vue de parvenir à une entente de reconnaissance entre la France et le Québec. La rédaction et l'adoption d'un règlement sur la délivrance de permis restrictifs permanents demeure une option qui doit être validée.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

L'Ordre a étudié 262 demandes de permis fondées sur la détention du baccalauréat en pharmacie émis par l'Université de Montréal ou par l'Université Laval.

Tableau 6
Demandes fondées sur la détention

d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Demandes	Nombre
Reçues	262
Acceptées	261
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1

Un total de 17 diplômés formés à l'étranger, pour lesquels la prescription de formation d'appoint avait été faite au cours des années précédentes, ont rempli les conditions menant à l'obtention d'une équivalence du diplôme ou de la formation et ont obtenu un permis d'exercice au cours de l'année 2008-2009. De plus, quatre candidats ont amorcé le stage internat au cours de cette période.

Tableau 7
Demandes fondées sur la reconnaissance

de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Demandes	Nombre
Reçues	16
Acceptées	16
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Tableau 8
Demandes fondées sur la reconnaissance

de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres modalités

Demandes	Nombre
Reçues	1
Acceptées	1
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Tableau 9
Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

Demandes	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre n'a reçu aucune demande de délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec. De plus, l'Ordre n'a pas encore de règlement permettant l'émission d'un permis sur permis.

Tableau 10
Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats	Nombre
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	17
Ayant amorcé le processus	4

FRAIS EXIGIBLES

Les frais exigés par l'Ordre d'un candidat admissible à l'exercice de la profession, soit un étudiant en pharmacie ou un candidat à l'équivalence de diplômes ou de formation, sont indiqués au tableau 11. Les montants excluent les taxes.

Tableau 11
Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession

Frais exigibles	Montant
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	
– Première demande d'évaluation	500 \$
– Demandes subséquentes	300 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	500 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	Inclus dans l'évaluation de la demande d'équivalence de diplômes et de formation
Délivrance d'un permis temporaire	–
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	–
Délivrance d'un permis spécial	–
Délivrance d'un permis fondé sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	110 \$
Délivrance d'un permis fondé sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	110 \$
Délivrance d'un permis fondé sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la pharmacie hors du Québec	–
Autres : délivrance d'une carte d'immatriculation	110 \$

– : NON EN VIGUEUR

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Le *Règlement sur les activités de formation obligatoire des pharmaciens pour la prescription des médicaments permettant une contraception orale d'urgence (COU)* est en vigueur depuis le 20 septembre 2001. Actuellement, un total de 6 793 attestations ont été émises et 569 personnes se sont prévaluées de l'exemption de suivre et de réussir la formation leur permettant de prescrire la COU. Une limitation du permis d'exercice pour cet acte a été imposée à 75 pharmaciens ne s'étant pas conformés au règlement précité.

L'Ordre n'a pas de règlement général sur la formation continue obligatoire.

De plus, la Direction est responsable de la gestion du programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie. Au 31 mars 2009, 188 activités de formation continue ont été accréditées dont 26 activités ponctuelles, 107 activités récurrentes et 55 activités d'autoformation. Un compte de 34 686 saisies de données a été réalisé pour produire les attestations individuelles de formation continue des pharmaciens. Le nombre moyen d'unités de formation continue accordées aux participants se situe à 14, soit environ 14 heures de formation par participant.

La Direction a aussi poursuivi ses activités de formation au cours de l'année 2008-2009.

Tableau 12
Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
L'anticoagulothérapie en milieu ambulatoire, nous l'avons dans le sang (10 sessions offertes)	6	366
Contraception hormonale : conseiller et guider dans la bonne direction (manuel d'autoformation)	3	1 122
La douleur aiguë et la douleur chronique : pour mieux comprendre, gérer et soulager (15 sessions offertes)	6	534
Cessation tabagique, une formation qui fait mouche (manuel d'autoformation)	3	92

Hélène M. Blanchette, présidente
 Anne Dionne, représentante, CREPUPQ
 Caroline Boily, représentante, MELS
 Anne Robitaille, substitut, MELS
 Thomas Poirier, suppléant
 Claude Mailhot, représentante, CREPUPQ
 Anick Minville, secrétaire

Hélène M. Blanchette, présidente
 Richard Briand, représentant, retour à la pratique
 Roxane Therrien, représentante, milieu hospitalier
 Valérie Soyer
 Marie-Claude Binette, représentante, Université de Montréal
 Marc Desgagné, représentant, Université de Laval
 Deux étudiants délégués
 Anick Minville, secrétaire

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADMISSION À LA PRATIQUE

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES PHARMACIENS

Le comité de la formation des pharmaciens a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre des pharmaciens, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des pharmaciens.

Le comité compte cinq membres et deux substituts. Exceptionnellement, en 2008-2009, aucune réunion n'a eu lieu. La raison en est que l'Université de Montréal procède à l'implantation du programme de doctorat professionnel en pharmacie et que l'Université Laval développe présentement un nouveau programme de formation visant à former de futurs pharmaciens. Par conséquent, les travaux du comité reprendront dès 2009-2010.

Provenance des membres	Nombre
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)	2
Fédération des cégeps, s'il y a lieu	0
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	1
Membres de l'Ordre	2
Autres	0

La présidente du comité,



Hélène M. Blanchette, pharmacienne

Le comité de l'admission à la pratique a pour mandat :

- d'encadrer le fonctionnement du programme de stages de l'Ordre;
- d'étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de formation et de décider de reconnaître, en tout ou en partie, ou de refuser l'équivalence;
- d'informer le demandeur des cours et des stages qu'il doit suivre avec succès pour obtenir une équivalence;
- de recommander au Conseil d'administration de l'Ordre l'émission des permis d'exercice;
- de conseiller le Conseil d'administration sur toute question relative aux normes d'admission à la pratique.

En 2008-2009, le comité a tenu 11 réunions qui ont donné lieu à de nombreuses recommandations visant la poursuite des objectifs déterminés par le Conseil d'administration. Plusieurs dossiers ont fait l'objet de travaux et de discussions, notamment ceux de l'évaluation des demandes d'équivalence des diplômés formés hors Québec, de l'évaluation des demandes de retour à l'exercice et des réinscriptions, de la modification de règlements liés à l'admission à la pratique, de l'élaboration d'une entente de reconnaissance entre la France et le Québec et de l'élaboration d'une entente de reconnaissance entre les provinces et les territoires canadiens.

La présidente du comité,



Hélène M. Blanchette, pharmacienne

STATISTIQUES SUR L'EFFECTIF PROFESSIONNEL

au 31 mars 2009

Le nombre de pharmaciens a poursuivi sa progression au cours du dernier exercice. Notre province compte actuellement 7 446 pharmaciens, par rapport à 7 262 l'an passé, soit une augmentation de 2,5 %. La hausse observée pour le précédent exercice était de 2,4 %. On remarque le même phénomène de hausse en ce qui a trait à la proportion des femmes pratiquant la pharmacie : la proportion de pharmaciennes est passée de 62,4 % en 2007 à 62,9 % en 2008, et elle se situe maintenant à 63,5 % en 2009 (tableau 8). La pénurie se manifeste toujours à l'intérieur du phénomène de pharmaciens suppléants dont le nombre a connu une fulgurante hausse de 24 % cette année, en passant de 158 à 196 (voir tableau 7), comparativement à des augmentations de 0,6 % en 2008 et de 8 % en 2007.

Tableau 1
Effectif des membres au 31 mars 2009

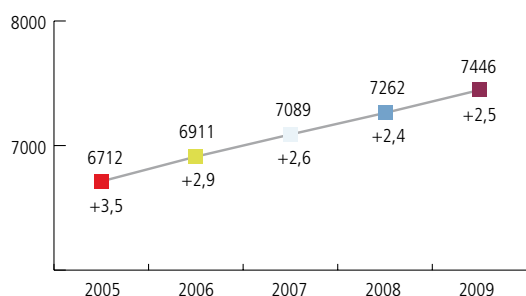


Tableau 2
Effectifs divers

	Femmes	Hommes	Total
Première inscription	218	93	311
Inscriptions	104	15	119
Démissions	141	57	198
Retraits pour non-paiement	18	20	38
Décès	0	7	7*
Radiations	2	2	4
Permis temporaires	1	2	3
Succession	0	1	1

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a émis 311 nouveaux permis d'exercice (tableau 2). Par ailleurs, une autorisation spéciale a été renouvelée et aucune nouvelle autorisation spéciale n'a été accordée. Au cours de l'exercice, quatre membres ont été radiés. Dans trois cas, la radiation faisait suite à une décision rendue par le conseil de discipline et dans un cas, à un non-paiement de la prime au FARPOPOQ. Un permis a été suspendu en cours d'année. Au 31 mars 2009, trois pharmaciens possédaient un permis temporaire et trois avaient une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles.

Tableau 3
Répartition géographique des pharmaciens

Région électorale	Nombre	% de l'effectif total
Région 1 : Bas-Saint-Laurent	202	2,7
Région 2 : Saguenay-Lac-Saint-Jean	267	3,6
Région 3 : Capitale-Nationale	1 034	13,9
Région 4 : Mauricie	245	3,3
Région 5 : Estrie	253	3,4
Région 6 : Montréal	2 103	28,3
Région 7 : Outaouais	214	2,9
Région 8 : Abitibi-Témiscamingue	105	1,4
Région 9 : Côte-Nord	69	0,9
Région 10 : Nord-du-Québec	14	0,2
Région 11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	89	1,2
Région 12 : Chaudières-Appalaches	389	5,2
Région 13 : Laval	346	4,7
Région 14 : Lanaudière	331	4,4
Région 15 : Laurentides	396	5,3
Région 16 : Montérégie	1 124	15,1
Région 17 : Centre-du-Québec	165	2,2
Hors du Québec	100	1,3
TOTAL	7 446	100

STATISTIQUES SUR L'EFFECTIF PROFESSIONNEL

SUITE

Tableau 4
Effectifs par milieu de pratique

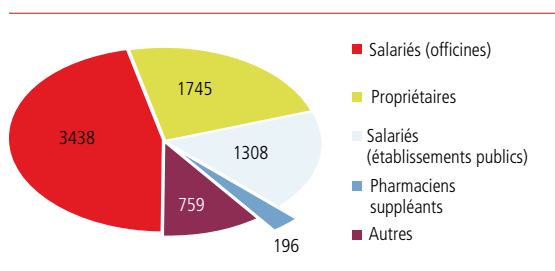


Tableau 5
Ventilation de la catégorie « Autres »

Type	Nombre
Industrie	236
Sans emploi	111
Gouvernement/organisme	107
Consultation/conseil	59
Enseignement	52
Cadre d'association	27
Autre profession	16
Retraité	53
Militaire	16
Maternité/maladie/études/autre	82
TOTAL	759

Tableau 6
Ventilation de la catégorie « Salariés (établissements publics) »

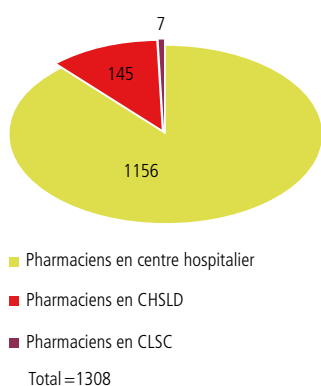


Tableau 7
Ventilation de la catégorie « Pharmaciens suppléants »

Pharmaciens suppléants en pharmacie communautaire	192
Pharmaciens suppléants en centre hospitalier	4
TOTAL	196

Tableau 8
Répartition des sexes par milieu de pratique

Statut	Femmes	%	Hommes	%	Total
Salariés (officines)	2 417	70,3	1 021	29,7	3 438
Propriétaires	778	44,6	967	55,4	1 745
Salariés (établissements publics)	1 002	76,6	306	23,4	1 308
Pharmaciens suppléants	78	39,8	118	60,2	196
Autres	456	60,1	303	39,9	759
TOTAL	4 731	63,5	2 715	36,5	7 446

Tableau 9
Âge moyen de l'effectif, par sexe et milieu de pratique

Statut	Femmes	Hommes
Salariés (officines)	38,7	47,6
Propriétaires	42,9	46,5
Salariés (établissements publics)	40,5	45,7
Pharmaciens suppléants	41,1	54,4
Autres	45,3	55,6

COTISATION

L'Ordre des pharmaciens du Québec compte un seul type de membre, soit les membres réguliers, et leur cotisation annuelle s'élevait à 756 \$ pour l'exercice 2008-2009, payable au plus tard le 1^{er} avril. L'Ordre a acquitté la cotisation pour les pharmaciens qui ont obtenu leur permis d'exercice depuis plus de 50 ans. Les frais relatifs au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec étaient à la charge du pharmacien.

STATISTIQUES SUR LES PHARMACIES DE PRATIQUE PRIVÉE

au 31 mars 2009

Tableau 1
Répartition géographique des
pharmacies de pratique privée

Région électorale	2008-2009	%
Région 1 : Bas-Saint-Laurent	56	3,3
Région 2 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	73	4,3
Région 3 : Capitale-Nationale	179	10,5
Région 4 : Mauricie	57	3,4
Région 5 : Estrie	57	3,4
Région 6 : Montréal	431	25,4
Région 7 : Outaouais	64	3,8
Région 8 : Abitibi-Témiscamingue	30	1,8
Région 9 : Côte-Nord	15	0,9
Région 10 : Nord-du-Québec	3	0,1
Région 11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	27	1,6
Région 12 : Chaudières-Appalaches	106	6,2
Région 13 : Laval	78	4,6
Région 14 : Lanaudière	87	5,1
Région 15 : Laurentides	112	6,6
Région 16 : Montérégie	276	16,2
Région 17 : Centre-du-Québec	48	2,8
TOTAL	1 699	100

Tableau 2
Évolution du nombre de pharmacies de
pratique privée

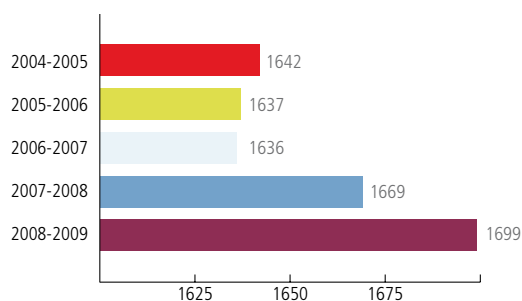


Tableau 3
Nombre de membres par type de société

SENCRL (société en nom collectif à responsabilité limitée)	4
SPA (société par actions)	346

RAPPORT DE LA DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

L'année 2008-2009 a vu le couronnement d'une réflexion qui va impliquer une réorganisation majeure de la Direction des services professionnels (DSP) et qui devrait s'échelonner sur une période de trois ans. Le but de cette réorganisation vise l'équilibre entre les activités de prévention et de surveillance de la DSP avec, comme objectif ultime, le déplacement des actions et des coûts vers la prévention et l'amélioration de l'exercice professionnel. Ce travail, qui impliquera la collaboration de plusieurs autres directions de l'Ordre (Direction de l'admission et du perfectionnement et Direction générale), devrait conduire à la création d'une structure de fonctionnement comportant deux entités distinctes, l'une liée aux activités d'accompagnement et de soutien à l'amélioration de l'exercice et l'autre dédiée à la surveillance de l'exercice de la profession.

PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2008-2009

En fin de l'année 2008, notre équipe d'inspecteurs a pu être complétée par l'ajout de deux nouveaux inspecteurs en établissement de santé. Le programme d'inspection professionnelle 2008-2009 a été consacré majoritairement à la finalisation des deux programmes d'inspection ciblée, soit les inspections des pharmacies communautaires qui offrent le service de préparation stérile et celles des départements de pharmacie des établissements de santé en situation de pénurie de sévère à critique.

En tout, 19 inspecteurs nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre, et deux inspecteurs permanents ont participé aux inspections des 40 pharmacies communautaires offrant des services de préparations stériles et à celles des neuf départements de pharmacie des établissements de santé en situation de pénurie.

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

La liste suivante illustre les actions qui ont été entreprises en 2008-2009 afin d'encadrer l'exercice professionnel des pharmaciens et d'être proactif quant à l'évolution de la profession.



Actions 2008-2009

- Participation à sept projets pilotes impliquant les nouvelles technologies
- Rédaction d'une norme sur les magistrales stériles et non stériles par un groupe de travail
- Création d'un comité de travail pour la rédaction d'une norme impliquant les nouvelles technologies
- Création d'un comité de veille pour les nouvelles technologies et le suivi des projets pilotes
- Publication d'une norme sur l'utilisation du télécopieur dans la transmission des ordonnances
- Publication de la révision de la norme de distribution et de monitoring de la clozapine

La publication de normes et de lignes directrices constitue l'un des mandats de la DSP. Les inspecteurs, puisqu'ils évoluent sur le terrain, sont bien placés pour contribuer à la rédaction de ces documents qui sont à la base de la pratique.

La DSP a participé à plusieurs projets pilotes sur les nouvelles technologies et au comité de veille qui s'y rattache. Le contexte légal actuel ne permettant pas la généralisation de l'utilisation de certaines technologies, l'Ordre en évaluera l'intérêt et travaillera, s'il y a lieu, à la rédaction de règlements qui visent à rendre leur utilisation possible.

Je remercie ceux et celles, autant les membres des comités que le personnel de l'Ordre, qui ont contribué directement à la réalisation de ces actions.

La directrice,

Danielle Fagnan, pharmacienne

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Suzie Rousseau, présidente, milieu communautaire
Abel-Claude Arslanian, représentant, milieu communautaire
Carmen Vézina, représentante, universitaire
Johanne Rochon, représentante, milieu hospitalier
Sylvie Allard, représentante, milieu hospitalier
Louise Campeau, substitut, communautaire
Marie-Claude Vanier, substitut, universitaire
Danielle Le May, représentante du public
Danielle Fagnan, secrétaire

Défini aux articles 109 à 115 du *Code des professions*, le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À la demande du Conseil d'administration, le comité ou un de ses membres procède à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle de tout membre de l'Ordre; le comité ou un de ses membres peut aussi agir de sa propre initiative à cet égard.

Le comité d'inspection professionnelle compte six membres et trois membres substitués. Au cours de l'année 2008-2009, le comité s'est réuni neuf fois et a tenu cinq conférences téléphoniques.

Le comité d'inspection professionnelle a veillé au développement et à la réalisation du programme de surveillance générale de la profession tel que cela est résumé dans le rapport de la directrice des services professionnels.

Vérification

	Nombre
Membres évalués individuellement dans leur milieu de pratique	85
Évaluations de l'exercice collectif	61
Intervenants autres que les membres rencontrés en inspection (directeur général, directeur des services professionnels, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, etc.)	36
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	85
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	85
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	61
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	61

NOTE

La surveillance générale de l'exercice professionnel est faite de façon collective, c'est-à-dire que, bien qu'un questionnaire soit envoyé à tous les pharmaciens exerçant dans un milieu avant l'inspection, il n'y aura qu'un seul rapport produit par pharmacie inspectée.

Synthèse des recommandations

Décisions du CIP	Nombre de pharmacies
Fermeture de dossier	22
Suivi d'inspection	481
Inspection régulière de l'exercice collectif	14
Évaluation individuelle	12
Inspection particulière	6
Inspection de contrôle	20
Information au CE	11
Information au syndic	2

L'analyse des problématiques découlant des inspections des 40 pharmacies communautaires qui offre des services de préparations stériles et des neuf départements de pharmacie des établissements en pénurie par le comité d'inspection professionnelle a conduit à plus de 450 suivis immédiats et nous estimons à plus de 200 les suivis qui seront assurés dans le cadre de ces inspections en 2009-2010.

Le comité d'inspection professionnelle avait également reconnu, à la suite de l'analyse des rapports découlant des inspections régulières, une problématique d'ensemble liée à la gestion de la douleur et à l'usage des opiacés. Ce besoin institutionnel a été comblé par le développement d'une formation offerte par la Direction de l'admission et du perfectionnement et une tournée qui a permis d'informer près de 500 pharmaciens. Un inspecteur a été impliqué pour le développement de cette formation et a agi en tant que conférencier dans les 13 villes où elle a été donnée.

Type de suivis

	Nombre de suivis
Immédiatement	21
7 jours	36
15 jours	51
30 jours	95
60 jours	37
90 jours	72
6 mois	49
1 an	120

Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle d'un membre

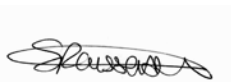
	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	7
Rapports d'inspection particulière dressés	7
Recommandations du comité d'inspection professionnelle d'obliger un membre à compléter avec succès un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercice	Aucune
Recommandations du comité d'inspection professionnelle d'obliger un membre à compléter avec succès un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Recommandations du comité d'inspection professionnelle de ne pas imposer de mesures prévues à l'article 113 du <i>Code des professions</i>	3
Décisions du comité exécutif approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	2

Deux dossiers d'inspection particulière sont toujours en cours au moment de produire ce rapport annuel.

RÉFLEXION SUR LE PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

À la suite de l'exercice de planification stratégique amorcé en 2007, le comité d'inspection professionnelle a procédé à la révision en profondeur de ses processus actuels d'inspection professionnelle et s'est donné pour objectif en 2009-2010 de proposer au Conseil d'administration, un programme quinquennal de surveillance de l'exercice de la profession entièrement révisité qui inclura divers mécanismes d'inspection permettant la réussite de cet objectif.

La présidente du comité,



Suzie Rousseau, pharmacienne

AUTRES COMITÉS TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC

Activités réalisées en cours d'année

En plus des comités présentés dans les pages précédentes du présent rapport annuel, trois autres comités touchent la protection du public. Vous trouverez ci-dessous le mandat de chacun d'eux, la liste des membres et le résumé des activités réalisées en cours d'exercice.

COMITÉ CONJOINT ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC/ COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

Michel Caron
Jean-François Guévin
Danielle Fagnan
Manon Lambert
Reynald Tremblay
Quatre représentants du CMQ

Constitué de cinq pharmaciens dont la directrice générale et secrétaire de l'Ordre et de quatre représentants du Collège des médecins du Québec, le comité conjoint OPQ/CMQ a pour fonction de maintenir un lien constant et une table de discussion entre les deux ordres à propos de toute question de nature professionnelle d'intérêt mutuel. Pour ce faire, il traite de toute question d'intérêt commun et suggère aux conseils d'administration des deux ordres l'élaboration d'outils communs de pratique, fournit des avis sur les projets de règlements, de guides ou de normes et révisé les documents et outils de pratique développés conjointement par les deux ordres. Un président est élu en alternance.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité a tenu deux rencontres sur des sujets variés ayant notamment trait à la continuité des soins chez les patients orphelins et aux ordonnances d'initiation et d'ajustement de la thérapie médicamenteuse.

COMITÉ DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

Judith Choquette, présidente
Céline Breton
Pierre Ducharme
Yves Gariépy
Jean-François Guévin
Reynald Tremblay
Michel Caron, secrétaire

Ce comité, auparavant appelé comité d'implantation des nouvelles dispositions de l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie* et de la Loi 90, est constitué de sept pharmaciens dont un inspecteur de la Direction des services professionnels. Ce comité se penche sur diverses questions liées à la pratique de la pharmacie ou à l'exercice d'autres professions de la santé visées par la *Loi sur la pharmacie* et la loi 90 et propose un cadre conceptuel de l'exercice de la pharmacie à la suite de l'entrée en vigueur des pièces législatives. Il détermine l'information à communiquer aux membres de l'Ordre et propose les modifications réglementaires prévues au guide d'application ou les modifications aux guides et normes de pratique. Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité a tenu six rencontres qui ont permis la production d'une ligne directrice sur la surveillance de la thérapie médicamenteuse. Les travaux sur l'énoncé de vision sur l'exercice de la pharmacie devraient se terminer au début du prochain exercice.

COMITÉ DE RÉVISION DES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES OU DE FORMATION

Jean-François Guévin, président
Stéphanie Mercier
Roland Larochelle, représentant du public
Manon Bonnier, secrétaire

Le comité de révision des demandes d'équivalence de diplômes ou de formation a pour mandat de réviser, à la demande des candidats, les décisions du comité d'admission à la pratique de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître qu'en partie l'équivalence de diplôme ou de la formation. Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité n'a reçu aucune demande de révision. Par conséquent, il n'y a eu aucune réunion du comité.

COMITÉS FACULTATIFS

Liste des membres

Comité d'attribution du prix Louis-Hébert

Claude Gagnon, président
Dave Bullock
Judith Choquette
Jenny Lower
Luc Poirier, récipiendaire 2006
Patricia Lefebvre, récipiendaire 2007
Denis Villeneuve, récipiendaire 2008
Manon Lambert, secrétaire

Comité-conseil sur la gouvernance (ad hoc)

Roland Larochelle, président
Claude Gagnon
Manon Lambert
Hélène M. Blanchette
Stéphanie Mercier
Manon Bonnier, secrétaire

Comité de vérification et d'éthique

Louise Deshaies, présidente
Julie Coderre
Éric Plante, représentant du public

Comité d'évaluation du rendement et d'embauche du directeur général et secrétaire

Claude Gagnon, président
Jean-François Guévin
Jenny Lower

Comité conjoint Ordre des pharmaciens du Québec / Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Reynald Tremblay
Marie-Josée Morin
Michel Caron
Quatre représentants de l'OMVQ

Comité spécial sur le Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société

Jean Provost, président
Danielle Le May, représentante du public
Jean Morin
Manon Bonnier, secrétaire

Ce comité touchant la protection du public a été créé à la fin du mois de mars 2009. Il ne s'est donc pas réuni au cours de l'exercice 2008-2009.

Comité de veille sur les nouvelles pratiques liées aux développements technologiques

Reynald Tremblay, président
Pierre Madore, représentant, A.P.E.S.
Benoit Farmer, représentant, AQPP
Martin Blais, représentant, milieu communautaire
Denis Villeneuve, représentant, milieu communautaire
Gaston Fortier, représentant, milieu hospitalier
Denis Lebel, représentant, milieu hospitalier
Guylaine Bertrand, secrétaire

Ce comité touchant la protection du public a été créé à la fin du mois de mars 2009. Il ne s'est donc pas réuni au cours de l'exercice 2008-2009.

La liste des membres des deux autres comités facultatifs (comité conjoint OPQ/CMQ et comité de l'exercice professionnel) se trouve à la page 38. Le comité de révision des demandes d'équivalence de diplôme ou de formation, pour sa part, est un comité obligatoire.

PERSONNEL DE L'ORDRE

au 31 mars 2009

DIRECTION GÉNÉRALE

Manon Lambert, *pharmacienne, directrice générale et secrétaire*

Manon Bonnier, *avocate, secrétaire générale adjointe*

Michel Caron, *pharmacien, adjoint professionnel à la direction générale*

Olier Mornard, *CGA, adjoint aux affaires internes*

Julie Villeneuve, *adjointe aux communications*

Dorothée Philippon, *conseillère aux communications (congé de maternité)*

Alexandra Bagnas, *secrétaire-réceptionniste*

Danielle Boulais, *responsable du programme Alerte*

Lise Carrière, *adjointe administrative, bureau du président*

Diane Côté, *secrétaire administrative, inscription*

André Gravel, *responsable, approvisionnement et manutention*

Huguette Lanthier, *responsable de la comptabilité*

Nadine Nzoyihera, *secrétaire administrative, inscription*

Sandrine Perret, *adjointe administrative, bureau de la directrice générale*

Geneviève Richard, *secrétaire du conseil de discipline*

Marie-Chantal St-Laurent, *secrétaire à la comptabilité*

Nathalie Tellier, *responsable de l'informatique*

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Danielle Fagnan, *pharmacienne, directrice*

Guyline Bertrand, *pharmacienne, coordonnatrice de pratique professionnelle*

Céline Breton, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*

Line Fontaine, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*

Richard Lamontagne, *pharmacien, inspecteur et conseiller professionnel*

Josée Morin, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*

Marise Quirion, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*

Francine Terriault-Ladouceur, *pharmacienne, inspecteur et conseillère professionnelle*

Josée Mélançon, *agente administrative*

Marie-Noëlle Caron, *secrétaire administrative*

France Désormeaux, *secrétaire administrative*

DIRECTION DE L'ADMISSION ET DU PERFECTIONNEMENT

Anick Minville, *pharmacienne, directrice*

Nicole Houle, *andragogue, agente DAP*

Laura Armalet, *secrétaire administrative, admission à la pratique*

Louise Blais, *secrétaire administrative*

Catherine Dubois, *responsable de la formation continue*

DIRECTION DES ENQUÊTES

Jocelyn Binet, *pharmacien, avocat, directeur des enquêtes et syndic*

Francine Côté, *pharmacienne, syndic adjoint*

Nathalie Lacasse, *pharmacienne, syndic adjoint*

Marie-Josée Loiselle, *pharmacienne, syndic adjoint*

Eveline Langevin, *secrétaire administrative*

Suzanne Lemire, *secrétaire administrative*

Hélène Pépin, *secrétaire administrative*



LE COMITÉ DE GESTION DE L'ORDRE :

En avant : Manon Bonnier, secrétaire générale adjointe,
Julie Villeneuve, adjointe aux communications,
Danielle Fagnan, directrice des services professionnels et
Anick Minville, directrice de l'admission et du perfectionnement

En arrière : Michel Caron, adjoint professionnel à la direction générale,
Manon Lambert, directrice générale et secrétaire,
Jocelyn Binet, directeur des enquêtes et syndic et
Olier Mornard, adjoint aux affaires internes.

RAPPORT FINANCIER

au 31 mars 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction générale de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Montréal, le 7 mai 2009

Beauchamp,
Sabbagh



Serge Beauchamp

Par Serge Beauchamp, comptable agréé auditeur

Résultats

exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
PRODUITS		
Cotisations des membres	5 309 972	4 685 129
Revenus d'opération – annexe A	828 902	421 753
	6 138 874	5 106 882
CHARGES		
Conseil d'administration et comité exécutif - annexe B	514 508	446 938
Comités et groupes de travail - annexes C	217 104	203 539
Secrétariat général - annexe D	1 780 442	1 564 392
Services professionnels - annexe D	1 353 700	1 004 089
Admission et perfectionnement - annexe E	502 458	491 228
Direction des enquêtes - annexe E	992 891	1 086 280
Dépenses non récurrentes - annexe F	232 981	177 040
	5 594 084	4 973 506
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PRODUITS FINANCIERS	544 790	133 376
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus d'intérêts	198 263	219 495
Gain (perte) sur la cession de placements	4 037	(1 679)
	202 300	217 816
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	747 090	351 192

Bilan

au 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	762 300	126 142
Dépôts à terme - note 6	5 737 000	6 678 000
Débiteurs - note 7	110 938	120 848
Stocks	9 782	6 496
Frais payés d'avance	77 631	91 888
Frais reportés - note 8	-	5 483
	6 697 651	7 028 857
Placements - note 9	2 440 455	1 259 583
Immobilisations - note 10	1 042 897	695 855
	10 181 003	8 984 295
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs - note 12	1 341 518	1 296 580
Cotisations perçues d'avance	4 743 144	4 390 362
	6 084 662	5 686 942
SOLDES DE FOND	4 009 655	3 262 565
CUMUL DES GAINS LATENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE - note 5	86 686	34 788
	10 181 003	8 984 295

Au nom du conseil,



Claude Gagnon, administrateur



Stéphane Plante, administrateur

RAPPORT FINANCIER DE L'ORDRE SUITE

Évolution des soldes de fonds

exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			
	Investis en immobilisations	Réserve dépenses de recherches (note 12)	Non grevés d'affectation	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	695 855	150 000	2 416 710	3 262 565
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(145 979)	-	893 069	747 090
Investissement en immobilisations	493 021	-	(493 021)	-
SOLDE À LA FIN	1 042 897	150 000	2 816 758	4 009 655

	2008			
	Investis en immobilisations	Réserve dépenses de recherches (note 12)	Non grevés d'affectation	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	734 520	-	2 176 854	2 911 374
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(122 524)	150 000	323 715	351 191
Investissement en immobilisations	83 859	-	(83 859)	-
SOLDE À LA FIN	695 855	150 000	2 416 710	3 262 565

Flux de trésorerie

exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	747 090	351 192
Dotations à l'amortissement des immobilisations	145 979	122 524
Perte (gain) sur la cession de placements	(4 037)	1 679
	889 032	475 395
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	418 601	776 677
	1 307 633	1 252 072
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 422 624)	(323 478)
Produit de la cession de placements	297 687	293 147
Encaissement de dépôts à terme	1 050 000	(707 408)
Acquisition d'immobilisations	(493 021)	(83 859)
Frais reportés	5 483	6 580
	(562 475)	(815 018)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	745 158	437 054
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 954 142	1 517 088
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 699 300	1 954 142

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des dépôts à terme de moins de trois mois.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Intérêts perçus	227 784	217 175

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2009

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A) COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds d'administration générale. Ce fonds présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations et les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

B) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la Direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits tirés des cotisations sont comptabilisés au cours de la période couverte qui coïncide avec la fin d'exercice et les autres produits, lorsque les services sont rendus.

D) STOCKS

Les stocks de matériel d'affichage du code médicament sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

E) FRAIS REPORTÉS

Frais engagés pour la création et la mise à jour d'un cours à distance donné par l'Université de Montréal, ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

F) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous:

	Méthode	Taux %
Immeubles en copropriété	Linéaire	2,50
Améliorations locatives	Linéaire	10,00
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	20,00
Équipement informatique	Linéaire	33,33

G) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

H) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Actif/passif financier	Catégorie	Évaluation
Encaisse et dépôts à terme	Détenues à des fins de transactions	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et cotisations perçues d'avance	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

i) Encaisse, dépôts à terme, débiteurs et fournisseurs

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

ii) Placements

Les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des placements est déterminée selon la valeur du marché.

iii) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances et aux autres passifs financiers sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux actifs disponibles à la vente sont capitalisés lors de la comptabilisation initiale et ensuite transférés à l'état de l'évolution des actifs nets.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2008, l'Ordre a adopté le chapitre 1535, informations à fournir concernant le capital. L'adoption par l'Ordre de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation de ses opérations, mais a entraîné l'ajout d'une note aux états financiers qui est présentée à la note 16.

À la même date, l'Ordre a aussi adopté les nouvelles normes du chapitre 3031, stocks. En vertu de cette norme, les stocks doivent être comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Elle requiert également la reprise de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation dans le cas d'une augmentation subséquente de la valeur des stocks. Le 1^{er} avril 2008, l'Ordre a adopté cette norme et il n'y a eu aucun impact sur les états financiers.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitre 4400 et du chapitre 1540 du manuel de l'ICCA. L'adoption par l'Ordre de ces nouvelles normes a entraîné des modifications dans la présentation de l'état des flux de trésorerie et dans les notes afférentes à cet état financier.

4. ADOPTION FUTURE DE CONVENTION COMPTABLE

Les organismes sans but lucratif, peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 et 3863, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. L'Ordre a décidé de reporter l'application de ces normes.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de l'Ordre.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS SUITE

5. CUMUL DES GAINS LATENTS SUR LES PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

	2009 \$	2008 \$
Gains (pertes) latents sur les placements disponibles à la vente au début	34 788	(2 547)
Pertes (gains) matérialisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les résultats nets	(8 267)	1 679
Variation des gains latents sur les placements disponibles à la vente	60 165	35 656
	86 686	34 788

6. DÉPÔTS À TERME

	2009 \$	2008 \$
Dépôts à terme aux taux variant de 0,45 % à 1,1 %, dont les échéances s'étalent d'avril 2009 à mars 2010	5 737 000	6 678 000

7. DÉBITEURS

	2009 \$	2008 \$
Discipline et poursuites	34 659	50 616
Intérêts courus	27 641	50 800
Dû par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec	23 774	-
Autres	23 664	19 432
Subvention	1 200	-
	110 938	120 848

8. FRAIS REPORTÉS

	2009 \$	2008 \$
Frais engagés pour la création d'un cours à distance	-	5 483
Portion échéant au cours du prochain exercice	-	5 483
	-	-

9. PLACEMENTS

A) Justes valeurs, coûts et gains non réalisés :

	2009		
	Juste valeur \$	Coût \$	Gain non réalisé \$
Obligations fédérales, provinciales et de municipalités, taux variant de 2,0 % à 5,5 %, dont les échéances s'étalent de juin 2009 à décembre 2016	2 440 455	2 353 769	86 686
	2008		
	Juste valeur \$	Coût \$	Gain non réalisé \$
Obligations fédérales, provinciales et de municipalités, taux variant de 3,7 % à 5,5 %, dont les échéances s'étalent de septembre 2008 à mars 2015	1 259 583	1 224 795	34 788

B) Échéancier au 31 mars 2009 :

	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Plus de cinq ans	Juste Valeur
	\$	\$	\$	\$	
Obligations	110 906	873 104	1 189 275	267 170	2 440 455
	%	%	%	%	%
	5	36	48	11	100

10. IMMOBILISATIONS

	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	2009 VALEUR NETTE \$	2008 VALEUR NETTE \$
Immeubles en copropriété	788 597	291 188	497 409	517 124
Améliorations locatives	356 949	26 771	330 178	-
Mobilier et équipement de bureau	550 798	403 086	147 712	101 317
Équipement informatique	322 415	254 817	67 598	77 414
	2 018 759	975 862	1 042 897	695 855

La valeur foncière des immeubles en copropriété pour l'année 2009 s'élève à 888 000 \$.

11. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, mis à la disposition de l'Ordre, pour un montant maximum de 50 000 \$, au taux de 1 % en sus du taux préférentiel, renouvelable annuellement, a été contracté sans garantie spécifique.

12. CRÉDITEURS

	2009 \$	2008 \$
Fournisseurs et frais courus	309 359	295 351
Dû à l'Office des professions	167 516	147 557
Salaires et retenues à la source	350 752	320 172
Taxes de vente	503 853	515 000
Revenus perçus d'avance	10 038	18 500
	1 341 518	1 296 580

13. RÉSERVE POUR DÉPENSES DE RECHERCHES

Le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de réserver un montant de 150 000 \$ à même les soldes du Fonds d'administration générale, à affecter à des dépenses pour un projet à venir de collaboration à des recherches sur l'inspection professionnelle avec l'Université McGill (Clinical & Health Informatics Research Group).

Au cours de l'exercice, aucune dépense n'a été engagée dans ce projet.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS SUITE

14. ENGAGEMENTS

A) Au 31 mars 2009, le solde des engagements contractuels, en vertu de baux, s'établit à 470 800 \$. Les loyers minimums des cinq prochains exercices sont les suivants :

2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$
41 500	48 400	48 400	48 400	52 900

B) Au 31 mars 2009, le solde de l'engagement contractuel, en vertu d'un contrat d'entretien des locaux, et les versements minimums pour le prochain exercice s'établissent à 23 632 \$.

C) Au cours de l'exercice, l'Ordre a signé un protocole d'entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Cette entente a pour objet l'élaboration d'un programme de formation d'appoint en pharmacie en collaboration avec l'Université de Montréal. Le ministère s'est engagé à verser à l'Ordre une contribution de 1 052 000 \$ pour l'élaboration de ce programme.

Le coût total du projet est estimé à 1 100 000 \$.

15. COMPENSATION POUR COTISATIONS FISCALES SUPPLÉMENTAIRES

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la politique de rémunération de l'Ordre a fait l'objet d'une vérification par les autorités fiscales. Conséquemment, certains membres du Conseil d'administration de l'Ordre et des divers comités ont été imposés à titre personnel, sur les frais de déplacements reçus en 2004, 2005 et 2006.

L'Ordre a déjà pris des dispositions de manière à ce que cette situation ne se reproduise plus et, par souci d'équité, a décidé de prendre à sa charge les réclamations des deux gouvernements. À ce jour, l'Ordre n'a reçu aucune réclamation. Un montant de 56 200 \$ est inclus dans les crédettes.

16. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'Ordre gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Ordre s'est conformé aux exigences de ces apports affectés.

17. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2009.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
REVENUS D'OPÉRATION		
Formation continue	161 291	75 712
Amendes disciplinaires	149 900	52 500
Inscriptions et droits d'admission	137 315	108 935
Charges administratives - corporations	121 100	-
Envois postaux	80 812	90 495
Poursuites - exercice illégal	72 367	-
Dépens disciplinaires	57 055	47 432
Autres	24 770	23 254
Code médicament	24 292	23 425
	828 902	421 753

ANNEXE A

	2009 \$	2008 \$
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXECUTIF		
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Jetons de présence	112 142	86 693
Frais de voyages, de déplacements et de représentation	38 182	30 846
Frais de réunions	17 376	18 587
Honoraires - conseillers légaux	13 177	-
Élections	861	20 046
COMITÉ EXÉCUTIF		
SALAIRES ET JETONS DE PRÉSENCE		
Président	124 818	88 214
Premier vice-président	6 878	4 635
Second vice-président	3 558	4 593
Trésorier	4 309	5 174
Administrateur nommé	6 095	4 622
Avantages sociaux	9 071	6 573
Frais de voyages, de déplacements et de représentation	54 707	58 804
Frais de congrès hors Québec	6 955	2 625
	398 129	331 412
Assurance-responsabilité	40 223	43 725
	438 352	375 137
Quote-part des frais généraux	76 156	71 801
	514 508	446 938

ANNEXE B

	2009 \$	2008 \$
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL		
COMITÉS OBLIGATOIRES		
Inspection professionnelle	39 259	27 782
Discipline	32 083	50 402
Admission à la pratique professionnelle	11 455	9 724
Révision des plaintes	4 085	2 272
Enquête et contrôle	1 688	3 806
Formation en pharmacie	-	2 599
	88 570	96 585
COMITÉS FACULTATIFS		
PHARMACEUTIQUES		
Implantation art.17 - Loi 90	23 549	11 936
OPQ - CMQ	1 910	5 607
Louis Hébert	400	323
AD-HOC	202	24 312
	26 061	42 178
GESTION		
Gouvernance	19 131	11 667
Vérification et éthique	3 318	-
Rendement et évaluation	1 265	-
Communication	-	2 820
	23 714	14 487
	49 775	56 665
GROUPES DE TRAVAIL		
Magistrales	23 459	5 903
AD-HOC	7 685	-
Circuit du médicament	3 238	-
Divers	1 132	2 983
Sélection du personnel	325	2 808
	35 839	11 694
	174 184	164 944
Avantages sociaux - comités et groupes de travail	9 073	6 683
	183 257	171 627
Quote-part des frais généraux	33 847	31 912
	217 104	203 539

ANNEXE C

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUITE

	2009 \$	2008 \$
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL		
Salaires	1 161 129	1 087 389
Honoraires - conseillers légaux	99 902	34 794
Cotisation ANORP	75 000	-
Communications	52 563	82 391
Frais de voyages, de déplacements et de représentation	29 637	11 646
Mobilité de la main-d'oeuvre	34 994	-
Frais de publication	28 820	32 254
Honoraires professionnels - autres	24 394	53 505
Formation	12 297	6 945
Frais inhérents au code médicament	10 930	8 152
Subvention - mobilité de la main-d'oeuvre	(20 000)	-
	1 509 666	1 317 076
Quote-part des frais généraux	270 776	247 316
	1 780 442	1 564 392
SERVICES PROFESSIONNELS		
Salaires	906 663	729 362
Frais inhérents aux inspections professionnelles	108 275	60 464
Inspecteurs - externes	105 511	48 447
Honoraires - conseillers légaux	20 626	1 111
Formation	9 543	5 146
	1 150 618	844 530
Quote-part des frais généraux	203 082	159 559
	1 353 700	1 004 089

ANNEXE D

	2009 \$	2008 \$
ADMISSION ET PERFECTIONNEMENT		
Salaires	385 138	375 387
Évaluation de stages	29 277	27 031
Frais inhérents au développement professionnel	10 854	6 686
Formation	1 033	2 344
	426 302	411 448
Quote-part des frais généraux	76 156	79 780
	502 458	491 228
DIRECTION DES ENQUÊTES		
Salaires	568 890	535 563
Honoraires - conseillers légaux	235 173	330 539
Frais de cours	20 531	27 103
Frais inhérents - direction des enquêtes	7 866	8 607
Frais d'enquêtes	4 318	3 234
Formation	2 934	4 455
Honoraires - enquêteurs	867	1 264
	840 579	910 765
Quote-part des frais généraux	152 312	175 515
	992 891	1 086 280

ANNEXE E

	2009 \$	2008 \$
DÉPENSES NON RÉCURRENTES		
PROJETS - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL		
Planification stratégique	54 513	-
Tournée d'information - code de déontologie	17 915	-
Divers	1 821	-
Politique d'archivage	1 100	3 480
Relocalisation	-	9 765
Image corporative	-	18 800
	75 349	32 045
PROJETS - SERVICES PROFESSIONNELS		
Planification stratégique et révision des processus	35 896	25 764
Mandat de recherche	153	-
	36 049	25 764
PROJETS - ADMISSION & PERFECTIONNEMENT		
Formation - Gestion de la douleur et des opioïdes	64 445	38 888
Formation - Anticoagulothérapie	33 916	33 320
Manuel d'auto apprentissage - Code de déontologie	29 848	-
Formation - Contraception hormonale	6 545	3 000
Législation et éthique formation web	5 483	6 580
Formation - Cessation du tabagisme	1 200	(2 126)
Cohorte - pharmaciens étrangers	-	3 269
Divers	-	4 388
Subventions (formations)	(53 700)	-
	87 737	87 319
	199 135	145 128
Quote-part des frais généraux	33 846	31 912
	232 981	177 040

ANNEXE F

	2009 \$	2008 \$
FRAIS GÉNÉRAUX		
Dotation à l'amortissement des immobilisations	145 979	122 524
Entretien et réparations et services publics	100 332	86 756
Frais de poste	98 576	108 056
Intranet	63 600	74 625
Honoraires - services informatiques	50 878	47 650
Fournitures de bureau	49 277	47 470
Taxes et permis	47 700	44 059
Télécommunications	40 611	33 188
Papeterie	37 261	37 906
Loyer - bureau et entrepôt	28 921	14 513
Améliorations du site Web	26 739	27 541
Entretien - équipement	26 116	32 572
Primes d'assurance-responsabilité professionnelle pour les cinquantenaires	25 580	26 281
Cotisation - C.I.Q.	21 059	21 456
Honoraires de vérification	20 320	22 620
Mauvaises créances	14 165	1 860
Assurances	13 242	12 444
Documentation	10 706	10 914
Frais de réunions	10 402	8 088
Charges diverses	7 863	10 252
Honoraires de numérisation	3 264	2 965
Location - équipement	2 297	2 610
Intérêts et frais bancaires	1 287	1 445
	846 175	797 795

ANNEXE G

	2009 %	2008 %
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Ils sont répartis entre les différents services en fonction des charges encourues :		
Conseil d'administration de l'Ordre et comité exécutif	9	9
Comités et groupes de travail	4	4
Secrétariat général	32	31
Services professionnels	24	20
Admission et perfectionnement	9	10
Direction des enquêtes	18	22
Dépenses non récurrentes	4	4
	100	100

ANNEXE H

FARPOQ

RAPPORT ANNUEL 2008



Fonds d'assurance
responsabilité professionnelle de
l'Ordre des pharmaciens du Québec

Le Fonds termine en 2008 sa 8^e année complète d'exploitation, alors qu'il était constitué en assureur le 7 septembre 2000 sous l'égide de la *Loi sur les assurances*.

Si l'année 2007 avait été une année de consolidation opérationnelle de la permanence mise en place un an plus tôt, l'année 2008 a été placée sous le signe de l'ouverture vers les besoins de la clientèle: consultation quant aux besoins, communication d'informations sur le Fonds, bulletin visant à informer les membres, mise en place d'un programme optionnel de garantie d'assurance additionnelle pour 2009 et sondage de satisfaction des usagers de nos services de réclamations.

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

L'excédent net des revenus sur les charges s'est établi à 299 000 \$ (201 000 \$ en 2007). La structure de tarification jumelée à un contrôle serré des réclamations et des frais d'opérations ont produit ce résultat positif. Cependant, l'année s'est avérée fort difficile au niveau économique et financier et le Fonds n'a pas échappé à cette réalité. Malgré les excédents d'opérations générés, le surplus a fondu de 655 000 \$, résultat des baisses marquées des marchés boursiers canadiens et mondiaux. Puisque les nouvelles règles comptables nous obligent à inscrire les actifs à leur juste valeur marchande, ces fluctuations de valeurs se reflètent automatiquement au bilan du Fonds.

Au 31 décembre 2008, le Fonds assurait 7419 membres de l'Ordre, une hausse de 2,4% par rapport à 2007. L'assurance de base est de 1 million \$ par sinistre et de 2 millions \$ pour l'ensemble des sinistres encourus durant l'année par un pharmacien. Quant aux sociétés, elles bénéficient d'une couverture de 1 million \$ par sinistre et 2 millions \$ par année en sus de l'assurance des membres.

Les primes souscrites en 2008 ont augmenté de 6,7 % pour s'établir à 1 800 000 \$. Cette croissance provient de la hausse des primes décrétée pour l'année, de l'augmentation des effectifs ainsi que de l'introduction de l'assurance des sociétés. Les primes nettes gagnées (après réassurance) s'élèvent à 1 691 000 \$ (1 526 000 \$ en 2007).

Les sinistres encourus ont presque atteint 1 million \$, en baisse de 27 % par rapport à l'an dernier. Ce niveau de réclamations correspond sensiblement à celui attendu pour la période. Au total, 204 incidents nous ont été rapportés cette année, soit l'équivalent des 207 et 210 reçus en 2006 et 2007. Il convient toutefois de souligner qu'un jugement défavorable rendu contre nos clients au début de 2009 nous a obligé à provisionner des sommes additionnelles importantes. Ce jugement a été porté en appel.

Les frais généraux d'exploitation ont augmenté de 6,9 %, une augmentation essentiellement due à l'introduction du plan de communication du Fonds.

PLACEMENTS

Comme nous l'avons déjà souligné, l'environnement économique a été particulièrement difficile en 2008. La baisse généralisée des taux d'intérêt et l'effondrement des marchés boursiers ont servi de toile de fond à une économie morose et en net recul.

Malgré tout, le Fonds a réalisé des rendements aux livres de 3,9 % et au marché de - 7,5 %. Dans ces circonstances, un tel résultat est relativement meilleur que la performance des marchés boursiers, ceux-ci ayant chuté de 30 % à 35 % au cours de l'année. Un tel rendement est dû à la mise en place de la politique de placement l'an dernier.

Dans l'ensemble, les surplus, lorsque nous prenons en compte le cumul des pertes latentes sur les actifs financiers, atteignaient 4,5 millions \$ et constituaient une base de capital assurant la solvabilité à long terme. Le Fonds

demeure ainsi dans une bonne position financière et est apte à supporter les soubresauts du marché, sans pour autant nécessiter des augmentations majeures de primes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil et ses comités ont tenu 13 réunions au cours de l'année. L'agenda était bien rempli :

- Plan de communication
- Programme d'assurance des sociétés
- Programme d'assurance excédentaire
- Politique de gestion des renseignements personnels
- Révision de la police d'assurance
- Révision des paramètres accessoires à la politique de placement
- Revue de la gouvernance

CONCLUSION ET ORIENTATION

Le Fonds est toujours dans une excellente position de solvabilité et les actions du Conseil et de la direction demeurent axées sur les mêmes objectifs : assurer la pérennité de l'assureur et améliorer la valeur ajoutée de l'offre de service à la clientèle.

Dans ce contexte, l'encadrement de la gestion financière et assurancielle a produit des résultats d'opération positifs. De même, l'offre de service s'est vue améliorée par les garanties offertes aux sociétés et aux membres. Enfin, le taux de satisfaction élevé exprimé par les usagers de nos services nous assure que nous sommes dans la bonne voie.

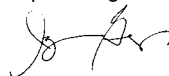
L'année 2009 verra la publication par l'Ordre du guide révisé de prévention et la mise en place, par le Fonds, du programme de sensibilisation afin de supporter les professionnels dans l'établissement des meilleures pratiques. De plus, un site Web sera rendu disponible afin de permettre l'accès à des informations utiles par rapport à l'offre de service du Fonds.

Enfin, de nouvelles lignes directrices sur la gouvernance ont été élaborées par l'Autorité des marchés financiers et le Conseil, assisté par la direction, s'assurera du respect de ces normes par son code de régie d'entreprise ainsi que par l'ensemble de ses politiques. Cet exercice démontre hors de tout doute la responsabilité qui échoit aux administrateurs d'une institution financière.

REMERCIEMENTS

La gestion d'une institution financière exige connaissance, compétence et expérience. La gouvernance de l'entreprise en assure la saine gestion. Ces réalisations sont le résultat du travail concerté des membres du Conseil, du personnel du Fonds et de nos conseillers. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Jacques Gagné



Président du conseil

Marcel Gagné



Directeur général

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2008 ainsi que les états des résultats, de l'excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Montréal, le 13 février 2009

Beauchamp,
Sabagh



Serge Beauchamp

Par Serge Beauchamp, comptable agréé auditeur

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2008 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

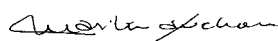
Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel (col. 1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$)
1. Sinistre et frais de règlement non payés directs	3 000	3 000
2. Sinistre et frais de règlement non payés acceptés	-	-
3. Sinistre et frais de règlement non payés bruts [1 + 2]	3 000	3 000
4. Sommes à recouvrer des réassureurs	-	-
5. Autres sommes à recouvrer	-	-
6. Autres éléments de passif nets	-	-
7. Sinistres et frais de règlement non payés nets [3 - 4 - 5 + 6]	3 000	3 000

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel (col. 1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$)
1. Passif des primes non gagnées brut		462
2. Passif des primes non gagnées net		444
3. Primes non gagnées brutes	462	
4. Primes non gagnées nettes	444	-
5. Insuffisance de primes	0	-
6. Autres éléments de passif nets	-	-
7. Frais d'acquisition reportés	-	-
8. Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés [4 + 5 + 9] col. 1 - col. 2	3 000	3 000
9. Commissions non gagnées	-	-

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Montréal, le 13 février 2009



Martin Cauchon, fca, fcas

Résultats

exercice terminé Le 31 décembre 2008

	2008 \$	2007 \$
ACTIVITÉS D'ASSURANCE		
Primes souscrites	1 800 002	1 685 898
Réassurance cédée	(73 000)	(75 000)
Primes nettes souscrites	1 727 002	1 610 898
Variation des primes nettes non acquises	(35 974)	(84 394)
Primes nettes gagnées	1 691 028	1 526 504
Sinistres et frais de règlement - note 10	996 224	1 377 694
Frais généraux d'exploitation - annexe A	725 072	678 352
Total des sinistres et des frais	1 721 296	2 056 046
DÉFICIT TECHNIQUE	(30 268)	(529 542)
ACTIVITÉS SUR LES ACTIFS FINANCIERS		
Intérêts et dividendes	281 433	352 992
Dotation à l'amortissement - escomptes (primes) sur obligations	(2 916)	9 080
Perte sur taux de change	-	(2 711)
Gain sur la cession d'actifs disponibles à la vente	50 438	371 073
	328 955	730 434
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	298 687	200 892

Bilan

au 31 décembre 2008

	2008 \$	2007 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	119 349	92 551
Actif financier détenu aux fins de transactions - note 7	450 000	600 000
Primes à recevoir	4 438	3 005
Taxes de vente à recevoir	7 399	6 612
Intérêts et dividendes courus à recevoir	31 973	36 321
Frais payés d'avance	10 457	10 742
	623 616	749 231
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE - note 8	7 480 365	7 782 968
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 9	44 267	57 322
	8 148 248	8 589 521
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	139 810	79 221
Primes nettes non gagnées	443 682	407 708
Sinistres non réglés et frais de règlement - note 10	2 999 659	2 881 646
	3 583 151	3 368 575
CAPITAUX PROPRES		
EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF	5 375 669	5 076 982
CUMUL DES GAINS LATENTS (PERTES LATENTES) SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE - note 6	(810 572)	143 964
	4 565 097	5 220 946
	8 148 248	8 589 521

Au nom du conseil,



Jacques Gagné, administrateur



Gaétan St-Yves, administrateur

Excédent de l'actif sur le passif

exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008 \$	2007 \$
Solde au début	5 076 982	4 876 090
Excédent	298 687	200 892
Solde à la fin	5 375 669	5 076 982

Flux de trésorerie

exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008 \$	2007 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent	298 687	200 892
Dotation à l'amortissement – immobilisations corporelles	14 360	14 035
Gain sur la cession de placements	(50 438)	(371 073)
Dotation à l'amortissement – escomptes (primes) sur obligations	2 916	(9 080)
	265 525	(165 226)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	216 989	1 029 563
	482 514	864 337
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisition de placements	(4 862 776)	(5 221 319)
Produit de la cession de placements	4 258 365	4 851 602
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 305)	-
	(605 716)	(369 717)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(123 202)	494 620
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	692 551	197 931
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	569 349	692 551

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'actif financier détenu aux fins de transactions.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
Intérêts perçus	260 750	326 894
Dividendes perçus	68 866	50 816

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 2008

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le 31 août 2000, l'Ordre des pharmaciens du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec qui est régi par la loi sur les assurances. L'actif du Fonds d'assurance constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la corporation professionnelle, et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Les primes imputées aux titulaires de polices devraient couvrir les frais de souscription et les sinistres dont le règlement pourrait prendre un certain nombre d'années. Les risques d'affaires du Fonds d'assurance résident dans l'établissement des primes, le règlement des sinistres, l'estimation des coûts liés aux sinistres et la gestion des placements. Les lignes directrices et les pratiques à l'égard des activités liées à la souscription, aux sinistres et aux placements sont conçues pour contrôler l'exposition aux risques.

Pour réduire davantage le risque de souscription, le Fonds d'assurance achète de la réassurance pour partager une partie des risques initialement acceptés à l'émission des primes. Cette réassurance, toutefois, ne dégage pas le Fonds d'assurance de son obligation première envers les titulaires de polices. Si un réassureur est incapable de respecter ses obligations en vertu des ententes de réassurance, le Fonds d'assurance sera responsable envers ses titulaires de polices des montants irrécouvrables.

2. LE RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DES VÉRIFICATEURS

L'actuaire est nommé par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au Conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Autorité des marchés financiers. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations.

Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs externes. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs externes sont nommés par le CA de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues et de faire un rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Cependant avec l'aide de leur spécialiste actuariel, ils doivent obtenir l'assurance que le montant comptabilisé comme passif des polices est raisonnable. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS SUITE

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

A) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

B) RÉALISATION DES PRIMES

Les primes perçues couvrent la période du 1^{er} avril au 31 mars.

Les produits tirés de ces primes sont constatés au cours de la période couverte qui coïncide avec la fin de l'exercice.

C) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

i) Détenus à des fins de transactions

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transactions sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net dans l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

ii) Disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée dans le cumul des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque les actifs financiers subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Les gains et les pertes à la cession des actifs financiers sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

D) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	taux (%)
Mobilier de bureau	amortissement linéaire	10
Système téléphonique	amortissement linéaire	20
Équipement informatique	amortissement linéaire	33,33

E) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

F) SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

Les provisions pour sinistres non réglés comprennent les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision personnalisée minimum pour sinistres et frais de règlement afférents est établie par le gestionnaire des sinistres.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon significative selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Les provisions pour sinistres non réglés sont inscrites en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

4. MODIFICATIONS DANS LES CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2008, la société a adopté le chapitre 1535, informations à fournir concernant le capital, le chapitre 3862, instrument financiers informations à fournir et 3863, instruments financiers présentation.

A) INFORMATION À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le chapitre 1535 précise l'information à fournir à l'égard des objectifs, des politiques et des procédures de gestion du capital du Fonds d'assurance, des données quantitatives sur les éléments que le Fonds d'assurance considère comme du capital, du fait que le Fonds d'assurance se soit conformé aux exigences en matière de capital et des conséquences si le Fonds d'assurance ne s'est pas conformé aux exigences en question.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS – INFORMATIONS À FOURNIR ET INSTRUMENTS FINANCIERS – PRÉSENTATION

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 instruments financiers – informations à fournir et présentation, modifiant et augmentant les exigences en matière d'information à fournir. Les chapitre 3862 et 3863 accordent une importance accrue à l'information à fournir, permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Fonds d'assurance est exposé et la façon dont il gère ces risques.

5. ADOPTION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

L'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a annoncé que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui s'appliquent aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2011, soit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. L'analyse des incidences comptables de la conversion aux IFRS est actuellement en cours et un échéancier a été établi afin de traiter des incidences sur l'information financière, les systèmes d'information et le contrôle interne.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS SUITE

6. CUMUL DES GAINS LATENTS (PERTES LATENTES) SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	2008 \$	2007 \$
Gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente au 1 ^{er} janvier 2008	143 964	816 993
Gains matérialisés sur les actifs financiers disponibles à la vente inclus dans les résultats nets	(20 179)	(336 742)
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	(934 357)	(336 287)
	(810 572)	143 964

7. ACTIF FINANCIER DÉTENU AUX FINS DE TRANSACTIONS

	2008 \$	2007 \$
Certificat de dépôt, au taux de 3,2 %, échéant en avril 2009	450 000	600 000

8. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

A) JUSTES VALEURS, COÛTS ET GAINS NON RÉALISÉS :

	Juste valeur \$	2008 coût \$	gain (perte) non réalisé(e) \$
Fonds d'appariement			
Obligations			
Gouvernement fédéral	361 053	343 310	17 743
Gouvernement provincial	1 842 755	1 783 854	58 901
Sociétés – titres distincts canadiens	546 955	545 782	1 173
Coupons d'intérêts	288 234	273 233	15 001
Fonds – marchés monétaires	48 379	48 673	(294)
	3 087 376	2 994 852	92 524
Fonds de surplus			
Actions ordinaires	343 560	307 162	36 398
Fonds d'obligations	2 043 441	2 074 007	(30 566)
Fonds d'actions	1 956 299	2 864 944	(908 645)
Fonds – marchés monétaires	49 689	49 972	(283)
	4 392 989	5 296 085	(903 096)
	7 480 365	8 290 937	(810 572)

	Juste valeur	2007 coût	gain non réalisé
	\$	\$	\$
Fonds d'appariement			
Obligations			
Gouvernement fédéral	1 168 058	1 154 387	13 671
Gouvernement provincial	867 917	827 851	40 066
Sociétés – titres distincts canadiens	255 345	255 991	(646)
Coupons d'intérêts	264 345	261 004	3 341
Fonds – marchés monétaires	138 538	138 921	(383)
	2 694 203	2 638 154	56 049
Fonds de surplus			
Actions ordinaires	990 943	639 212	351 731
Fonds d'obligations	2 304 229	2 318 889	(14 660)
Fonds d'actions	1 672 769	1 921 184	(248 415)
Fonds – marchés monétaires	120 824	121 565	(741)
	5 088 765	5 000 850	87 915
	7 782 968	7 639 004	143 964

La juste valeur des obligations et des actions est fondée sur le cours officiel à la présentation des marchés.

B) ÉCHÉANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2008

	Moins D'un an \$	un à deux ans \$	trois à cinq ans \$	plus de cinq ans \$	juste valeur \$
Fonds d'appariement					
Obligations	529 472	1 252 505	1 257 020	–	3 038 997
	%	%	%	%	%
	17	41	42	–	100

C) INTÉRÊTS

	2008		2007	
	Taux D'intérêt Réels %	taux d'intérêt nominaux %	taux d'intérêt réels %	taux d'intérêt nominaux %
Fonds d'appariement				
Gouvernement fédéral	3,04 à 5,13	3,75 à 5,50	3,82 à 5,34	4,25 à 5,50
Gouvernement provincial	2,50 à 4,68	2,72 à 6,25	3,30 à 5,75	3,30 à 6,25
Sociétés – titres distincts canadiens	3,79 à 6,45	3,25 à 6,75	4,57 à 6,45	5,40 à 6,75

Les actions ordinaires n'ont pas d'échéance fixe et ne sont pas exposées aux risques des taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à un gestionnaire externe qui suit une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS SUITE

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	valeur nette \$	valeur nette \$
Mobilier	42 865	9 686	33 179	37 465
Système téléphonique	7 902	3 688	4 214	5 795
Équipement informatique	25 807	18 933	6 874	14 062
	76 574	32 307	44 267	57 322

10. SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La détermination de la provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » nécessite l'estimation de deux variables importantes, soit l'évolution des sinistres et les recouvrements liés à la réassurance.

La provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant plusieurs années. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements relatifs à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience du Fonds d'assurance. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis du Fonds d'assurance, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

L'évolution des provisions au titre des sinistres inscrites au bilan au 31 décembre ainsi que son incidence sur les frais de règlement se présentent comme suit :

	2008 \$	2007 \$
Provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » au début	2 881 646	1 981 300
Variation de la provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » constatée au cours de l'exercice	1 190 214	1 060 595
Variation de la provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » constatée au cours des exercices précédents	(1 072 201)	(160 249)
	118 013	900 346
Provision pour « sinistres non réglés et frais de règlement » à la fin	2 999 659	2 881 646

Le poste « sinistres et frais de règlement » à l'état des résultats se détaille comme suit :

	2008 \$	2007 \$
Dépenses engagées *		
Exercice courant	157 494	150 016
Exercices précédents	720 717	327 332
	878 211	477 348
Variation dans la provision pour « sinistres et frais de règlement non réglés »	118 013	900 346
	996 224	1 377 694

* INCLUANT DES FRAIS ALLOUÉS DE 162 400 \$

11. RÉASSURANCE

Dans le cours normal de ses affaires, le Fonds d'assurance réassure certains risques dans le but de limiter ses pertes dans l'éventualité de sinistres importants.

Afin de réduire ses risques, le Fonds a conclu un traité de réassurance où le réassureur s'engage par période annuelle et pour l'ensemble des assurés, à assumer tous les montants payés en frais et indemnités jusqu'à concurrence de 4 500 000 \$ en excédent d'une rétention de 1 500 000 \$.

Quant au membre assuré, sa limite de garantie s'élève à 1 000 000 \$ par sinistre et 2 000 000 \$ par période annuelle d'assurance.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 décembre 2008, le solde des engagements contractuels en vertu de baux s'établit à 190 528 \$. Les loyers minimums pour les trois prochains exercices sont les suivants :

	2009 \$	2010 \$	2011 \$
	68 646	68 646	53 236

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds d'assurance a conclu avec l'Ordre des pharmaciens du Québec divers contrats de services informatiques et il a participé dans les frais de révision du guide de prévention piloté par l'Ordre. Une somme de 25 735 \$ a été inscrite au cours de l'exercice en lien avec ces transactions. Au 31 décembre 2008, une somme de 25 000 \$ est incluse dans le compte « fournisseurs et frais courus ».

14. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Fonds d'assurance poursuit des objectifs de saine capitalisation et de bonne solvabilité afin d'assurer la protection du capital, de respecter les exigences établies par l'organisme qui réglemente ses activités (l'Autorité des marchés financiers) et de favoriser son développement et sa croissance.

Selon la loi sur les assurances, le Fonds d'assurance doit maintenir un montant minimal d'excédent du capital disponible sur le surplus requis.

	2008 \$	2007 \$
Surplus requis	925 589	982 882
Capital disponible	4 565 097	5 220 946
Excédent du capital disponible sur le surplus requis	3 639 508	4 238 064

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Le Fonds d'assurance, par les biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2008.

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque lié à la liquidité représente l'éventualité que le Fonds d'assurance ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. La gestion de ce risque s'effectue par le biais d'un appariement strict des éléments d'actifs avec les engagements financiers et d'une gestion rigoureuse de la trésorerie. Par ailleurs, afin de maintenir un niveau approprié de liquidités, le Fonds d'assurance s'assure qu'une bonne proportion de ses éléments d'actif est détenue dans des titres facilement négociables.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque important auquel le Fonds d'assurance est exposé et provient principalement de l'exposition par le biais du portefeuille de placements et des activités de réassurance.

Dans le cadre de sa politique de placements, le Fonds d'assurance n'utilise pas de produits dérivés.

Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance utilise la réassurance pour limiter son risque à l'égard de chacun de ses assurés. Pour réduire le risque de crédit relatif à la réassurance, une entente de réassurance est conclue avec un

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS SUITE

réassureur bien établi et bien coté. Bien que les ententes de réassurance permettent à la société de récupérer la portion cédée des demandes de règlements qu'elle encourt, le Fonds d'assurance demeure responsable en premier lieu de ses engagements envers les assurés.

Risque de baisse des marchés boursiers

Le risque de baisse des marchés boursiers représente le risque qu'une telle baisse ait une incidence défavorable sur les résultats. Le Fonds d'assurance est exposé à ce risque de diverses manières, mais principalement par le rendement des éléments d'actif qui sont adossés au capital et aux engagements actuariels du Fonds d'assurance.

Afin d'assurer une saine gestion du risque de baisse des marchés boursiers, des limites quantitatives et qualitatives d'utilisation de titre d'équité sont clairement définies dans les politiques de placements du Fonds d'assurance.

Les dirigeants Fonds d'assurance tiennent informés, sur une base régulière, le comité de vérification du suivi et du développement des activités de placements susceptibles de représenter un risque important pour le Fonds d'assurance.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des assurés dans le but ultime de verser des réclamations dont l'échéance peut être incertaine et éloignée dans le temps.

Pour gérer le risque de fluctuations des rendements crédités aux passifs relatifs aux polices par rapport aux rendements réalisés sur les actifs, le Fonds d'assurance a établi un fonds d'appariement visant à minimiser la volatilité des marges de solvabilité causée par les fluctuations entre les rendements réalisés et ceux crédités aux contrats existants. Pour gérer les besoins d'appariement, le Fonds d'assurance segmente les placements selon la structure des flux monétaires des engagements. Les flux monétaires de l'actif doivent tendre à correspondre à ceux des engagements, y compris les marges anticipées sur l'horizon à long terme. Un examen rigoureux de l'appariement est effectué une fois par année.

D) JUSTE VALEUR

La juste valeur comptable de l'encaisse, des primes à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des fournisseurs et frais courus, des primes nettes non gagnées correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des actifs financiers cotés correspond à leur valeur boursière.

La juste valeur des « sinistres non réglés et frais de règlement » est estimée à la valeur actualisée telle qu'établie par l'actuaire selon les pratiques actuarielles reconnues.

Renseignements complémentaires

exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008 \$	2007 \$
Frais généraux d'exploitation		
Salaires	507 275	472 044
Honoraires professionnels	69 426	88 559
Frais de location	67 850	69 756
Sensibilisation et communications	59 151	5 416
Conseil d'administration et ses comités	56 476	58 920
Frais de bureau	48 468	44 472
Honoraires informatiques	26 482	28 625
Assurances, taxes et permis	22 469	19 122
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	14 360	14 035
Déplacements et frais de représentation	9 612	7 256
Formation et associations professionnelles	3 488	3 484
Frais de révision - politique de placements	2 415	16 600
	887 472	828 289
Frais alloués aux sinistres et frais de règlement	(162 400)	(149 937)
	725 072	678 352

ANNEXE A

INTÉGRITÉ

LEADERSHIP



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous

Ordre des pharmaciens du Québec
266, rue Notre-Dame Ouest
Bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1T6

Téléphone : 514 284-9588 ou sans frais : 1-800-363-0324 ■ Télécopieur : 514 284-3420
www.opq.org ■ ordrepharm@opq.org